

PUBLICITÉ

Annonces : 15 ct. le mm.
ou son espace
Réclames : 40 ct.
Avis mortuaires : 35 ct.
Regie des annonces :
Publicitas S. A. Sion
tél. (027) 2 44 22
Martigny
tél. (026) 6 00 48
Brigue
tél. (028) 3 12 83

le Confédéré

ORGANE DU PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN

paraissant les lundi, mercredi, vendredi

ABONNEMENTS

Suisse Fr. 20.-
Etranger Fr. 28.-
Chèques postaux Il c 58
Rédaction et administration :
Martigny
tél. (026) 6 10 31

POLITIQUE CANTONALE

Ordre d'urgence et programme des travaux

Au moment où la Confédération publie les mesures qu'elle propose aux Chambres pour lutter contre la sur-expansion, le Conseil d'Etat du Valais adresse son message au Grand Conseil concernant le programme des travaux pour 1964 et 1965.

Cette coïncidence est-elle fortuite? Elle nous semble plutôt saluée avec satisfaction par notre gouvernement, qui exprime d'emblée son intention d'examiner le problème sous le double angle des moyens financiers de l'Etat et du souci de contribuer à la lutte contre la surchauffe.

Sur le premier point, tout le monde s'entend. Sur le second, on nous permettrait de n'être pas du tout d'accord.

A moins que l'on n'ait pas compris ou pas voulu comprendre ce que, depuis des années déjà, nos députés radicaux au Grand Conseil demandent avec insistance et ce qu'exigent avec fermeté des représentants de la majorité eux-mêmes, à commencer par M. Roger Bonvin, aujourd'hui conseiller fédéral.

En aucun moment il n'a été question, dans ces interventions, de manier le sécateur à travers les postes du budget. En aucun moment il n'a été question de chiffres, dans l'essentiel de ce que les intervenants entendent par PLAN D'EQUIPEMENT, ORDRE D'URGENCE ou INVENTAIRE.

Ce que l'on demandait, c'était une étude précise des besoins proches ou à plus ou moins longue échéance des communes et du canton, des obligations découlant des lois fédérales ou du programme d'équipement arrêté, notamment en ce qui concerne le réseau routier, un inventaire des moyens disponibles actuels ou futurs. Sur ces bases principales, il s'agissait de fixer les PRIORITÉS, de se déterminer en faveur d'un ordre

d'urgence et d'établir un plan d'équipement dont les échéances sont inscrites aux budgets annuels.

Cette tâche exigeait des prises de position, l'expression d'une POLITIQUE GOUVERNEMENTALE COHÉRENTE.

Une politique qui comporterait sans aucun doute des réformes de structure à proposer tant dans le domaine du régime communal que sur le plan cantonal, ainsi que des initiatives à présenter sur le plan fédéral.

Nous ne trouvons rien de tout ceci dans le message du Conseil d'Etat, si ce n'est l'ébauche d'un ordre d'urgence. Ce point nous permet d'affirmer, à l'avantage du Conseil d'Etat, que sa position en faveur du maintien, au premier rang de nos investissements, de ceux concernant les routes à vocation touristique est courageuse et réaliste.

Pour le reste, nous semblons partis dans une direction toute différente de celle qu'attendaient les intervenants parlementaires.

Un plan, un programme, une politique, dans leur idée, n'avaient pas à tenir compte des conditions particulières et provisoires de la vie publique. Il s'agissait d'une œuvre de base, de la détermination de la part devant revenir aux principaux secteurs économiques du canton.

Or, le message du Conseil d'Etat s'inspire principalement du souci D'ECONOMISER, ou plutôt de participer à la lutte contre la surexpansion.

Il n'a pas désigné une commission pour dresser une géographie économique du Valais à la lumière de l'évolution et des prévisions, mais pour lui demander d'indiquer « tous les cas où l'on pourrait tempérer le rythme de l'activité dans la construction ».

Il y a divergence, et grave divergence.

Nous voulions savoir dans quel ordre, dans quelle harmonie le Valais allait fixer son avenir par son équipement destiné à combler le retard sur l'évolution. On nous propose de combler ce retard... par un nouveau retard imposé par la lutte contre la sur-expansion!

Entre le rapport nécessairement restrictif de la commission d'experts — qui ne pouvait pas être autrement puisque c'était la mission qu'on lui avait donnée — et le rapport que l'on attendait du Conseil d'Etat lui-même sur sa politique, il y a pour le moins nuance...

Un exemple suffira pour faire comprendre ce qu'un programme gouvernemental devrait contenir pour répondre aux vœux maintes fois exprimés au Grand Conseil. Continuerait-on à verser des subsides pour des améliorations foncières à but agricole en montagne alors que la plupart de ces travaux sont tournés aujourd'hui résolument vers le tourisme? Nous sommes soumis en ceci aux dispositions fédérales. Soit. Mais nous avons tout de même le droit, si non le devoir, de proposer les modifications qu'imposent les événements. Et d'obtenir par exemple pour la construction d'égoûts et de stations d'é-

puration des eaux ce qui était affecté jusqu'ici à des buts agricoles qui n'existent plus?

Nous avons toujours des chemins forestiers alors que seules les autos de chercheurs de champignons les utilisent et nous construisons encore des chemins muletiers à l'heure où l'on songe, avant que disparaisse de notre canton le dernier spécimen de cette si sympathique et utile espèce, à élever un monument au mulet!

Un programme des travaux commandé à la fois par la lutte contre la surchauffe et le projet de décret pour des écoles cantonales de Malévoz, qui n'est pas encore voté par le peuple, n'est certainement pas le plan que l'on espérait! Nous le regrettons d'autant plus qu'il semble que notre gouvernement, en présentant ce programme en pleine ambiance de lutte contre la surexpansion, espère avoir ainsi étudié la question.

Le problème sera débattu la semaine prochaine en session prorogée du Grand Conseil. Nous pensons que la discussion sera très instructive et nous espérons que l'on parviendra enfin à s'entendre sur la nécessité d'équiper notre canton sur la base d'un plan et non plus au hasard des événements. **Gérald Rudaz.**

Courts métrages

TOUT VIENT A POINT...

● Ce n'est pas dans cette rubrique « Courts métrages », mais en manchette que mériteraient d'être annoncés l'événement de la nuit dernière. Vous pensez au lancement de la fusée américaine qui va transporter six caméras de télévision pour filmer la lune? Ou au lancement de la fusée soviétique qui a lâché deux satellites? Eh bien, vous vous trompez. Il s'agit de la neige. De cette neige que nous avons vu tomber cette nuit pour la première fois cet hiver. Alors qu'on ne l'espérait plus. Alors même qu'on souhaitait ne plus la voir, afin de profiter d'un printemps avancé. Mais elle est là, en petite quantité, mais elle est là quand même. Les éternels grognards prétendent qu'elle n'est tombée que sur les routes, pour gêner la circulation. A Innsbruck, où l'on avait réussi à organiser des Jeux d'hiver sans neige, on redoute que cette chute ne gâte les pistes! Allez donc contenter tout le monde et son père...

GRÈVE PEU COMMUNE

● S'opposant au nouveau système d'assurances sociales, la Fédération nationale des médecins belges a annoncé que la corporation fera grève dès le 3 février si le gouvernement ne retire pas la nouvelle loi. Il ne fera pas bon être malade, en Belgique, si cette grève se déclenche...

FINANCES ET MÉDECINE

● Lorsque quelque chose ne tourne pas rond dans l'économie et que l'on a épuisé les termes usuels pour qualifier les maux dont elle souffre, avez-vous remarqué quelle frappante analogie existe entre les diagnostics des économistes et ceux de la Faculté? Les journaux sont pleins d'expressions comme « inflation galopante », « dévalorisation rampante », « poussée des coûts », « animation conjoncturelle » ou autres. Ce jargon technique impressionne toujours le bon peuple qui n'y comprend rien. A tel point que même des mots d'usage courant peuvent prendre un sens mystérieux comme l'entendait cette brave paysanne venue accompagner à l'hôpital son mari et qui répondit au médecin lui demandant s'il avait un pyjama : « Oh, monsieur le Docteur, je ne sais pas si c'est un pyjama ou autre chose, mais je sais que le pauvre a bien mal »...

La Tour de Pise penche de plus en plus

Le professeur Nello Bemporè, architecte surintendant à la section des monuments et des galeries, de la province de Pise, a déclaré que la situation actuelle de la fameuse Tour penchée de Pise était grave. « Nous ne pouvons garantir que le terrain sur lequel repose la Tour continuera de résister dans un proche avenir » a-t-il notamment déclaré.

PRESSING KUMMER

- Nettoyage chimique à sec
- Repassage à la vapeur
- Défatage
- Décatissage
- Imperméabilisation
- Teinture
- Stoppage
- Atelier sur place avec la meilleure installation
- Service dans les 24 h.

Bernasconi & Michellod — MARTIGNY
Rue des Hôtels — Tél. (026) 6 19 74
P 625 S

L'amnistie fiscale...

● **Récompense les fraudeurs...**

L'amnistie est immorale. Elle ne profiterait en réalité qu'aux fraudeurs, qui ont sciemment violé la loi, qui ont réalisé des bénéfices illicites au détriment de l'Etat et des contribuables honnêtes, et qui sans manifester la moindre volonté de se soumettre, se voient d'un jour à l'autre pardonnés par celui-là même qu'ils ont trompé. En fait, il s'agit là pour l'Etat d'un curieux procédé pour encourager les contribuables honnêtes à rester honnêtes. Pour le salarié, obligé de déclarer son revenu jusqu'au dernier centime, ce procédé est pour le moins choquant.

● **Tracasse les contribuables honnêtes**

La loi d'application dont on ne connaît encore que des éléments très provisoires, prévoit des mesures de coercition et d'investigations fiscales, qui s'appliqueront avant tout aux contribuables honnêtes, qui se voient d'un jour à l'autre, par la seule volonté des fraudeurs, soumis à de nouvelles mesures de contrôle qu'ils n'ont en rien méritées. Outre l'obligation de tenir des livres et des pièces justificatives, qui s'étendrait dorénavant à tous les artisans, aux petits commerçants et aux agriculteurs, la loi d'application prévoit une extension de l'obligation de donner des renseignements, y compris une obligation imposée aux tiers, ce qui conduit tout droit à la délation.

● **N'apporte pas les résultats escomptés**

C'est sous la pression des directeurs cantonaux des finances des cantons financièrement faibles que la commission du Conseil national s'est ralliée à l'idée d'une amnistie. Ces directeurs cantonaux espèrent ainsi recueillir des fonds supplémentaires sans recourir à des moyens

propres qu'ils seraient en mesure d'instituer sur le plan cantonal. Nous estimons que leurs prévisions sont partiellement fausses, car l'amnistie accompagnée de mesures de coercition ne fera pas sortir les fraudeurs du bois, ainsi qu'en a témoigné la récente amnistie vaudoise, au sujet de laquelle M. Solberger, à l'époque chef socialiste des finances du canton voisin, déclarait devant le Grand Conseil : « Cette amnistie a été déclarée valable par le Grand Conseil et elle n'a quasiment rien rapporté : 1,7 % environ d'augmentation du revenu fiscal cantonal ».

● **Elude les vrais moyens de réprimer la fraude**

Dans un article qu'il vient de publier, le conseiller aux Etats Obrecht, radical de Soleure, trace la ligne de conduite pour réprimer la fraude fiscale. Le seul moyen d'y parvenir, écrit-il, est de renforcer le contrôle et de sévir pénalement contre les fraudeurs. Nous partageons cette opinion et les cantons qui éprouvent des besoins d'argent devraient avoir le courage d'y recourir eux-mêmes, sans réclamer une amnistie fiscale générale, qui constitue un moyen de facilité.

● **Crée un état d'exception**

Le Conseil fédéral ne désirait pas cette amnistie, qui lui fut imposée par la commission du Conseil national — elle-même influencée par les directeurs cantonaux des finances — puisqu'il déclare dans son message relatif à la fraude fiscale en réponse à la fameuse motion Eggenberger : « Toute amnistie crée un état d'exception, porte atteinte à la réglementation légale existante et répugne par conséquent à la conscience juridique saine. En outre, elle favorise unilatéralement les violateurs du droit et elle éveille ainsi l'indignation des citoyens qui observent la loi. Le contribuable honnête éprouve à l'égard de l'am-

Vous m'en direz tant!

Au Salon international de l'automobile, à Bruxelles, une maison italienne expose, paraît-il, un véritable petit bijou. Une machine qui tape du 250 kilomètres à l'heure.

Son prix, par bonheur, étant très élevé, seuls des gens riches pourront se l'offrir et, par la même occasion — si l'on peut dire! — engager, pour la conduire, un coureur à la retraite.

Mais je ne comprends pas très bien l'utilité de posséder un tel engin.

Dans les longs déplacements, l'avion et le train sont des moyens de locomotion rêvés pour quelqu'un qui doit gagner du temps.

S'il s'agit d'emprunter une autoroute il est, sans doute, agréable d'aller vite, à condition de ne pas se soumettre à une tension excessive.

Passé une certaine vitesse, il me paraît qu'il vaut mieux recourir à l'avion privé, comme il vaut mieux, passé une certaine lenteur, aller à pied.

On s'étonne du nombre croissant des accidents de la route, mais s'aperçoit, si la circulation des trains et le cheminement des avions empruntaient des itinéraires aussi hasardeux que ceux que prennent les automobilistes, à travers les villes et les villages, en s'accommodant tantôt d'une autoroute et tantôt d'une route ordinaire, on ne compterait plus les catastrophes ferroviaires et aériennes!

Deux cent cinquante kilomètres à l'heure, c'est déjà plus près de la vitesse d'un avion que de celle d'une voiture et ça vous laisse un rapide sur place.

A quoi bon?

Si un constructeur parvient à sortir une telle machine en 1964, rien n'empêchera un concurrent d'en sortir, dans deux ou trois ans, de plus puissante encore et ainsi de suite jusqu'à transformer les conducteurs en champions.

Voilà qui nous promet de véritables hécatombes, car pour un bolide il suffit d'un accident minime — un de ceux qui se soldent, d'ordinaire, par des dégâts matériels — pour entraîner un drame mortel.

On prend beaucoup de précautions pour réprimer l'ivresse au volant, quand elle provient d'une trop forte absorption d'alcool, mais l'on devrait en prendre un peu plus pour réprimer cette autre ivresse et qui n'est pas moins dangereuse : l'ivresse de la vitesse.

Pour évoluer à 250 kilomètres à l'heure, l'espace au-dessus de nos têtes est vaste. Fichez-nous la paix sur terre ferme!

A. M.

Conférence sur le désarmement Offensive des neutres

Une « offensive des neutres » suivrait la réponse que l'URSS fera au message du président Johnson, le 21 janvier, à la conférence du désarmement.

On s'attend, de source occidentale, que cette réponse soit « relativement négative », laissant aux huit « neutres » de la conférence une occasion d'intervenir.

Le dossier Naessens transmis à la Justice

Le verdict implacable du professeur Denoix, de l'Institut du cancer de Villejuif, concernant l'Anablast de Naessens, met fin sur le terrain scientifique à une controverse qui a passionné l'opinion publique au sujet d'un produit qui a suscité d'immenses espoirs chez les malheureux atteints de leucémie.

Mais l'affaire commence pour la justice à laquelle les éléments du dossier Naessens ont été transmis.

Rédacteur responsable : Gérald Rudaz.

DISTRICT DE MARTIGNY

Fusion Martigny-Ville - Martigny-Bourg

Appel des comités du parti radical de Martigny-Ville et Martigny-Bourg

Les Comités du Parti radical-démocratique de Martigny-Ville et Martigny-Bourg, se basant sur leurs prises de position de l'an dernier et sur celles confirmées récemment, se référant à tous les arguments invoqués par la notice envoyée aux citoyens par les Conseils municipaux des deux communes, recommandent de voter OUI à la réunion des deux communes les 1er et 2 février prochains.

Le Comité.

En faveur de la fusion

Nous recevons l'appel suivant de M. B. Parel qui s'adresse aux Confédérés de Martigny :

« Confédérés habitant Martigny, peut-être certains d'entre vous considérez la question qui vous sera posée samedi et dimanche prochains comme ne vous concernant pas directement. Elle nous concerne tous. Aussi venez nombreux vous prononcer en faveur de la fusion. Vous témoignerez ainsi de l'attachement que vous portez à votre ville ; de votre désir de la voir se développer harmonieusement, et de contribuer à ce développement ; de la confiance que vous mettez en ses autorités. »

Un Confédéré : B. Parel.

Concert annuel de l'Harmonie

C'est demain soir 1er février, à 20 h. 30, au Casino-Etoile, que l'Harmonie municipale de Martigny offre aux autorités, membres passifs, membres honoraires, invités et parents de ses élèves son concert annuel. Cette soirée musicale d'une haute tenue, donnée sous la direction de M. le professeur Jean Novi, bénéficiera du concours de M. Hubert Fauquex, hautboïste, 1er prix du concours d'exécution musicale de Genève et de Mlle Monique Fessler, pianiste, 1er prix de virtuosité au Conservatoire de Ribaucourt.

Au terme du concert s'ouvrira le bal, conduit par l'orchestre Yves Raygilmon.

Programme du concert :

1. Concordia, marche, N. Cori
2. Andante et Allegro, Jos. Haydn
3. Orphée, W. von Gluck
4. Divertissement pour saxophone alto, F. Andrieu
5. West Kapelle, Piet de Rooy
6. Boris Godounov, M. Moussorgski
7. La Grotte de Fingal, ouv. Mendelssohn
8. Concerto pour hautbois en do majeur, Jos. Haydn
9. Entracte
10. Sarabande et Allegro, G. Grovlez
11. Symphonie No 3, W. Boyce
12. Les Fontaines de Rome, O. Respighi
13. La Torre del Oro, G. Giménez

Pharmacie de service

Jusqu'au samedi 1er février, à 17 h. 30 : Lovey.

Du samedi 1er février, à 17 h. 30 au samedi 8 février : Closaut.

Le jeudi après-midi seule la pharmacie assurant le service de nuit reste ouverte.

Soirée théâtrale

Mardi 4 février, à 20 h. 30, les Compagnons des Arts de Sierre, présenteront en la salle du Casino Etoile, „La Femme sans tête” pièce policière gaie de Jean Guittou.

La mise en scène est signée Paul Ichac, les décors ont été brossés par Jean Rouvinet.

Quiconque voudra passer quelques joyeux instants essaiera de percer l'énigme de „La Femme sans tête”. Location : Papeterie Dupuis.

Avis

En cas d'urgence et en l'absence de votre médecin traitant, veuillez vous adresser à l'hôpital de Martigny, téléphone 6 16 05.

Harmonie municipale

Aujourd'hui vendredi, à 20 h. 30 très précises : Répétition générale.

La Jeunesse radicale de Martigny-Ville favorable à la fusion

Le 29 janvier s'est tenue au Café du Valais, à Martigny, sous la présidence de M. Jean Yergen, l'assemblée des J.R. de Martigny-Ville.

Le Président Yergen salua la présence de M. Sennhauser, qui représentait le parti radical. Yergen fit un rapport concis et annonça sa démission pour occupations professionnelles incompatibles avec ce mandat. On passa aux questions administratives, puis au renouvellement du Comité, l'ancien étant démissionnaire en bloc. M. Alain Conforti fut élu Président par acclamations, les six autres membres sont : Cassaz Georges, Ançay Charles, Moret Jean-Charles, Crettex Reto, Morand Christophe et Mayor Yvan.

Sous le point divers le débat fut animé. M. Sennhauser parla de la fusion en termes chaleureux. Puis MM. Bollin E., Bridy, Magnin, Dirren et Favre parlèrent dans un sens favorable dans l'ensemble. Au vote, le 98% de l'assemblée se prononça pour ce grand projet. M. Mayor déclara que les jeunes radicaux sont au service du parti radical, mais il souhaite voir prendre une grande extension à la jeunesse radicale de Martigny. Il condamne sans restriction tout esprit de scission et manque de pureté doctrinale. M. Ançay parle dans le même sens. M. Sennhauser, après un bref exposé, démontre l'atteinte à la liberté de l'individu que comporte l'amnistie fiscale.

L'assemblée est levée très tard, et le nouveau Comité est assuré de l'appui moral de tous ses membres pour son combat démocratique.

Votations du 2 février 1964

1. Consultation populaire relative à la fusion des communes de Martigny-Ville et Martigny-Bourg ;
2. Arrêté fiscal relatif à l'octroi d'une amnistie fiscale générale au 1er janvier 1965.

Heures d'ouverture du scrutin : le samedi 1er février : de 12 à 13 h. le dimanche 2 février : de 10 à 12.30.

Ouverture

des salons de coiffure - le lundi

Lundi 3 février : Dames et messieurs : Riedweg. - Dames : Rubin.

Si vous avez FROID un DIABLERETS vous réchauffera

DIABLERETS
L'APERITIF COMPLET

Le gagnant de la Roue de l'Espoir a touché sa voiture

C'est avec le plaisir qu'on devine que M. Raphy Leryen, de Martigny, a pris possession hier, au cours d'une nette manifestation fort sympathique, de la voiture qu'il avait gagnée dans le cadre du concours organisé par la TV romande, en vue de venir en aide aux handicapés de notre pays.

Les agents de la « Ford Motor Company » ainsi que M. Erlar, l'inépuisable animateur de la TV suisse romande, assistaient à cette remise de prix.

Non content d'avoir déjà versé son obole à cette magnifique action de la TV M. Leryen, dans un élan de générosité qui lui fait honneur, a remis à M. Erlar un chèque de 1000 francs.

Félicitations à M. Leryen pour son geste.

Décès d'une doyenne

A l'âge de 92 ans est décédée à Martigny Madame veuve Alice Meister. Née d'une famille établie depuis le début du siècle dans notre cité, la défunte avait connu la douleur de demeurer seule, ayant perdu ses trois enfants et son époux. Elle était estimée à Martigny, où elle tint avec son mari, pâtissier, le tea-room de l'avenue de la Gare, place Centrale, exploité par M. Meillard depuis 1946.

C'est avec beaucoup de peine que nous apprenons le décès de cette doyenne qui démontra un courage exemplaire face aux épreuves que la vie lui imposa et que nous prions toute sa famille de croire à l'expression de notre profonde sympathie.

MARTIGNY-BOURG

Assemblée du parti radical Pour la fusion

Un très nombre de citoyens radicaux de Martigny-Bourg se sont réunis sous la présidence de M. Antoine Moret, ancien conseiller, à la salle de la Laiterie, en l'absence du président M. Marin, retenu par la maladie.

Le thème essentiel était celui de la fusion de Martigny-Ville et Martigny-Bourg qui fera l'objet des scrutins des 1 et 2 février 1964.

Des exposés objectifs et substantiels en faveur de la fusion furent présentés par M. Antoine Moret, un fervent partisan de la fusion, et qui connaît mieux que quiconque, en sa qualité de géomètre officiel, les problèmes pratiques et les inconvénients réels d'une division des communes.

Puis MM. Joseph Emonet, ancien président, Lucien Tornay, président actuel, Coudray, ingénieur, etc., mirent également en évidence les raisons essentielles de cette fusion à l'heure où la concentration dans le domaine bancaire, économique, politique voire religieux est la règle dominante. Aucune opposition ne fut manifestée contre le projet de fusion des deux Martigny.

Assemblée primaire

L'assemblée primaire de Martigny-Bourg est convoquée les 1 et 2 février 1964 à l'effet de se prononcer :

1. Sur la consultation populaire relative à la réunion des communes de Martigny-Ville et Martigny-Bourg.
2. Sur l'Arrêté fédéral du 27 septembre 1963 concernant l'octroi d'une amnistie fiscale générale au 1er janvier 1965.

Heures de scrutin : Samedi 1er février de 12.00 à 13.00 h. Dimanche 2 février de 10.00 à 12.30.

L'administration.

En avant pour la fusion !

Au cours de l'assemblée du parti radical de Martigny-Bourg la question de la fusion a été discutée en toute objectivité. Un tour d'horizon complet de ce problème capital pour l'avenir de Martigny a été brossé. Faisant fi de tout chauvinisme déplacé, de tout esprit de clocher, les regards des radicaux bordillons sont tournés confiants vers l'avenir, plaçant avant toutes autres considérations, le bien-être des générations futures, de notre jeunesse actuelle en particulier.

La correction et la dignité des débats apportent une fois de plus la preuve de la valeur civique des électeurs radicaux de Martigny-Bourg. Orienter invariablement vers le progrès, vers le souci constant de bâtir l'avenir sur des bases solides, ils demeurent conscients de leurs responsabilités.

Que tout citoyen, sans exception, qu'il soit du Bourg ou de la Ville, en prenne exemple et accomplisse samedi ou dimanche son devoir, le développement de notre belle cité, du Grand Martigny en dépend.

Gustave Arlettaz.

Pourquoi le parti radical est-il contre l'amnistie fiscale ?

L'article constitutionnel relatif à l'introduction d'une amnistie fiscale générale qui sera soumis au vote du peuple et des cantons demain et dimanche à la teneur suivante :

1) « Au début de 1965, il est institué une amnistie fiscale ayant effet pour les impôts de la Confédération, des cantons et des communes.

2) La législation fédérale réglera l'exécution de la présente disposition, définira les conditions et les effets de l'amnistie et ordonnera, en outre, pour les impôts fédéraux, des mesures propres à empêcher à l'avenir des soustractions d'impôt ».

Un peu partout dans le pays, ce projet d'amnistie a déclenché des tempêtes d'opposition. D'une part, on avance des arguments de principe en déclarant qu'on favorise indûment les fraudeurs, qui ont réalisé des bénéfices illicites au cours de ces dernières années, et qui se voient d'un coup pardonnés par l'Etat, celui-là même qui a été trompé. Les contribuables honnêtes estiment que le procédé est choquant et réclament des mesures destinées à réprimer la fraude fiscale sur d'autres bases que celle d'une amnistie générale. D'autre part, l'aspect tout aussi important de l'application pratique de l'article constitutionnel qu'on nous fait voter suscite des oppositions de tous côtés. On sait en effet que la législation d'application, qui ne sera publiée qu'après le verdict du 2 février en cas d'accord du peuple, contient des dispositions de coercition et d'investigations dont auront à pâtir tous les contribuables, si bien que l'on donne à tort ou à raison l'impression de vouloir punir les innocents pour n'acoir pas su réprimer les actes des véritables fraudeurs.

Enfin, on relève qu'une amnistie doit être une mesure d'exception, à laquelle on recourt quand l'Etat a besoin de fonds. En Suisse, nous avons eu une première amnistie en 1940, qui fut couplée avec un premier sacrifice de défense nationale, et une seconde en 1945, introduite avec le deuxième sacrifice de défense nationale et l'introduction de l'impôt anticipé. Aujourd'hui, le compte de l'Etat central accuse des bonis successifs et l'on ne voit pas, dans ces conditions, pourquoi on instituerait une amnistie générale sur le plan fédéral.

Tels sont les arguments principaux qui furent développés au récent Comité central du Parti radical suisse, après quoi le Comité décida aux 2/3 des voix de s'opposer au projet d'amnistie.

La position des radicaux valaisans

Nous rappelons que le Comité central du parti radical-démocratique valaisan a pris position contre l'amnistie fiscale et qu'il recommande par conséquent de voter

NON

afin de rejeter un article constitutionnel immoral et dangereux.

RIDDES

Une bonne soirée

Les Compagnons des Arts, de Sierre, appelés à juste titre „les joyeux compagnons” donneront dimanche 2 février à 20 h. 30, „La Femme sans tête”, pièce policière gaie de Jean Guittou, dans une mise en scène signée Paul Ichac.

La réputation des amateurs sierois qui se passionnent pour le théâtre depuis plus de trente ans, et qui n'est plus à faire, attirera certainement en la salle de l'Abeille un nombreux public qui n'aura pas à regretter sa soirée.

LES VALETTES

Automobilistes chanceux

Jeudi après-midi, peu après 16 h., une voiture de marque allemande conduite par M. Charles Mottier, de Monthey, descendait la route du Grand-Saint-Bernard.

Arrivée près du village des Valettes, la voiture dérapa sur le verglas sortit de la route et dévala un talus avant de s'arrêter à quelques mètres de la voie ferrée du Martigny-Orsières.

Par une chance extraordinaire, le chauffeur et ses trois passagers n'ont pas été blessés, alors que le véhicule a subi d'importants dégâts.

LES SPORTS

Martigny - Sion en deux éditions

La Coupe valaisanne a permis à Sion et Martigny de se rencontrer à deux reprises en quelques jours. A Martigny, les locaux l'ont emporté par 5-3. A Sion, les gars de la capitale ont gagné par 8-2. Les jours se suivent et ne se ressemblent pas, doivent méditer Wehrli et Bagnoud.

FOOTBALL

AC Milan devra combler une différence de trois buts

Le match-phare des quarts de finale de la Coupe des clubs champions opposait à Madrid le Real à AC Milan. Les Madrilènes ont gagné par 4-1. Est-ce la résurrection du glorieux Real ou une méforme des Italiens ? Le retour, à Milan, donnera la réponse à cette question.

Les Jeux Olympiques d'hiver

EGON ZIMMERMANN, COMME PRÉVU BIEN, LES SUISSES

La descente olympique, jeudi matin, a donné raison aux pronostics. 1. Egon Zimmermann, le grand favori ; 2. Léo Lacroix, le descendeur-né que l'on attendait ; 3. Bartels, aussi un favori avec 4. Minsch, qui rate sa médaille pour quel-

ques centimètres ou si vous préférez pour 6 centièmes de seconde ! On trouve ensuite 8e Willy Favre, 13e Dumeng Giovanni et 18e Grünfelder. Domage pour Joos Minsch mais on peut s'estimer très heureux de la performance d'ensemble de notre équipe, en pleine formation, qui va briller sous peu de l'éclat que l'on attend.

En fond, la première course a été celle des 30 km. Aucune surprise. On trouve aux premières places les Nordiques et les Russes. Le Valaisan Konrad Hischer, 28e, se classe premier des Suisses. Mais on constate un retard accentué de nos skieurs sur les premiers, par rapport aux derniers championnats du monde.

L'équipe suisse de hockey se défend bien

Ne perdre que 8-0 contre le Canada, puis limiter à 4-0 les dégâts contre la Finlande est à notre avis un signe de progrès chez notre équipe qui retirera certainement de précieuses leçons de sa participation au groupe A.

Les „grands” de ce groupe ont commencé à s'expliquer. Hier, le Canada a battu la Suède par 3-1. Ce soir, l'URSS et la Tchécoslovaquie sont aux prises. Qui sortira vainqueur de ce chassé-croisé ? La victoire du Canada trouble quelque peu les pronostics mais qui sait si l'équipe du Père Bauer n'est pas plus forte qu'on le pensait ?

L'URSS

truste les médailles

En patinage couples, les Russes ont battu les Allemands Killius-Baumler, champions du monde. Les Suisses Johner-Johner, 6mes, ont laissé une impression remarquable. Bravo !

En patinage de vitesse dames, trois Russes aux trois premières places. Ajoutez la médaille de bronze pour l'URSS au fond 30 km. et vous constaterez que ce pays effectue une véritable rafle dans ses spécialités.

CHAMPÉRY-PLANACHAUX

(VALAIS) 1055-1900 mètres

SON TÉLÉPHÉRIQUE ET SON

NOUVEAU TÉLÉCABINE

transportent à PLANACHAUX 500 personnes à l'heure

6 SKI-LIFTS, avec un débit de 4000 personnes-heure, sillonnent la magnifique région de Planachaux - Les Crosels - 4 restaurants

Abonnements personnels illimités sur toutes ces installations :

1 jour : Fr. 17.— 7 jours : Fr. 70.— 14 jours : Fr. 100.—

OFA-2-L

Jeux olympiques Innsbruck



Ravitaillement officiel aux Jeux olympiques Innsbruck

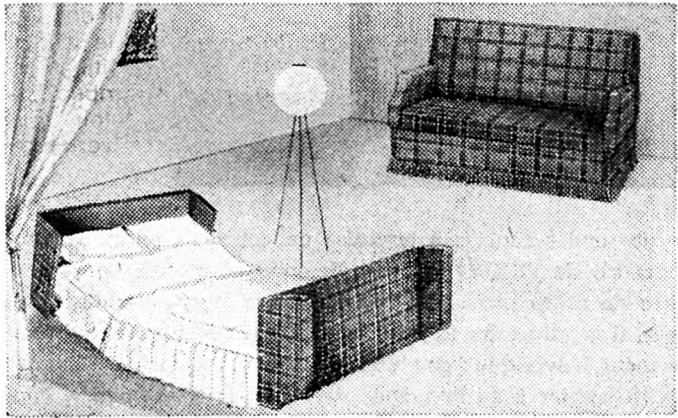
OVOMALTINE
donne des forces!

LOTÉRIE ROMANDE

demain...

à YVONAND / Vd

LA SOLUTION IDÉALE
pour les petits appartements



BANQUETTE-LIT de grand confort

1 place depuis **895.-**
2 places depuis **1160.-**

GRANDS MAGASINS D'AMEUBLEMENT

au Bicheron

25, Rue de l'Alle - Tél. (021) 23 72 47
LAUSANNE
LIVRAISON FRANCO DOMICILE
FACILITÉS DE PAIEMENT

PROBLÈME DE L'HUMUS ?

Pensez aux effets bienfaisants et remarquables

du **GUANUMUS**, pur compost naturel de poisson

- assure et développe l'activité microbienne des sols
- transforme plus rapidement pailles enfouies, herbages, etc.
- réalise la production des substances de croissance
- apporte au sol la richesse en oligo-éléments du milieu marin

C'est une production **ANGIBAUD**, la première marque de France.

Demandez sans engagement
une offre aux revendeurs locaux ; livraisons rapides.

Exclusivité « E B C L » - Ets. **BOURCOUD & Cie** Lausanne-Sébeillon
Téléphone (021) 24 26 26 P 1833 L

— FUMURE ETUDIÉE = RENTABILITÉ ASSURÉE —

Magasin alimentation cherche

bonne vendeuse

Bon salaire. Eventuellement chambre à disposition.
Faire offres avec références s/chiffre
PL 31102 à Publicitas Lausanne.
P 31102 L

MAISON D'ALIMENTATION en gros, cherche

représentant
connaissant la branche

région d'activité Bas-Valais, clientèle gros consommateurs et négociants.

Ecrire s/chiffre **P 50118** à Publicitas Sion.
P 536 S

RIDDES

Salle de l'Abeille

Dimanche 2 février, à 20 h. 30

Les Compagnons des Arts de Siere

présentent

LA FEMME SANS TÊTE

pièce policière gaie, de Jean Guittou
— Une joyeuse soirée en perspective —

Caisse maladie CPT

Section Vallée du Rhône

L'assemblée générale aura lieu le dimanche 2 février 1964, à 14 heures 30.

LOCAL HOTEL DU MIDI, SION.

Ordre du jour statutaire.

La présente annonce sert de convocation.

Le Comité.
P 2167 S



découper ici

Découpez cette annonce elle a une valeur de **50 centimes** validité illimitée



MIRANDA liquide —
pour votre lessive quotidienne
Doux - profitable - facilement soluble
dans l'eau froide, donc idéal pour les
lainages
Faites-en l'essai aujourd'hui encore
En échange de cette annonce
vous recevrez dans les magasins **CO-OP**
un flacon de **MIRANDA** liquide pour

1.- au lieu de 1.50

avec 4 POINTS CO-OP
et ristourne

Attention !

	p/kg.
Salami Bindone	Fr. 8,50
Salami Milano Ia	10.-
Salami VARZI	12.-
Salametti «AZIONE»	5,50
Salametti Milano Ia	7.-
Salametti Nostrani	9.-
Salami Occasion	5,50
Salametti Occasion	4.-
Mortadelle Bologne	5.-
Lard maigre séché à l'air	7,50
Viande de vache pour bouillir	3,50
Viande de mouton pour ragout	4,80

Boucherie-Charcuterie
P. Fiori, LOCARNO.
P 2077-0

N'attendez pas
au dernier moment
pour apporter vos
annonces!

MARTIGNY-BOURG

Café de la Poste

Samedi 1er février, dès 20 h. 30
Dimanche 2 février, dès 16 heures

GRAND LOTO

organisé par la Gym Dames et la Gym Hommes de Martigny-Bourg.

— Nombreux et beaux lots —

P 65081 S

VERNAYAZ

Hôtel des Gorges du Trient (Jean Coquoz)

Dimanche 2 février 1964, dès 11 h.
reprises à 15 h. et 20 heures 30

LOTO

organisé par le

CHŒUR MIXTE

— Invitation cordiale —

P 2194 S

MONTHEY

2 février 1964

Grande salle de l'Hôtel du Cerf

De 11 h. à 12 h. 30 : Loto apéritif

Dès 15 heures

GRAND LOTO

en faveur de la Ligue antituberculeuse du district de Monthey et de son Préventorium

— Nombreux et beaux lots —

Organisé avec le bienveillant concours des sociétés montheysannes.

AVIS DE TIR

Des tirs avec munitions de combat auront lieu comme il suit :

Jour	Date	Heure	Tirs avec
Mercredi	5.2.64	0900—1700	Armes d'infanterie
Jeudi	6.2.64	0900—1700	Art. RS 27
Vendredi	7.2.64	0900—1700	
Lundi	10.2.64	0900—1700	
Mardi	11.2.64	0900—1700	

Zone dangereuse : Région d'Aproz (ancienne mine au Sud d'Aproz et 500 m. à l'Est d'Aproz).

Pour de plus amples informations ont est prié de consulter le bulletin officiel du Ct. du Valais et les avis de tir affichés dans les communes intéressées.

Tél. (027) 2 29 12.

Cdt. Place d'armes de Sion.

SAILLON ★ Salle de la Lyre

Samedi 1er février, dès 20 h. 30

BAL DU SKI-CLUB

Orchestre Jean-Pierre Blanchet
(6 musiciens)

Aujourd'hui temps idéal pour une fondue



DISTRICT DE SIERRE

SIERRE

Re-zone bleue !

Sur le ton sérieux qui nous est tellement naturel, récemment nous avons parlé de la zone bleue. Du travail qu'elle impose à nos braves agents municipaux.

Il est facile de moquer ici et là, ces gentils garçons, trop souvent sur la chaussée, au gré de beaucoup. Mais sait-on, que là, ils ne font qu'accomplir une ou des tâches, qui leur sont imposées par ceux qui sont au haut de l'échelle administrative ? Et, que lorsqu'ils sont occupés à coller des papillons, il est impossible d'être ailleurs, pour intervenir dans des situations où leur aide serait urgente ?

Aussi, nous nous demandons si chez nous, les choses ne pourraient pas se passer, comme elles se passent ailleurs. C'est-à-dire, qu'on charge un civil, un retraité par exemple — et assermenté si c'est nécessaire — du contrôle de la zone bleue. Un seul homme, employé huit heures par jour, et tout en se baladant gentiment, doit suffire pour remplir cette mission totalement, et convenablement.

En libérant de la sorte nos agents d'un rôle ennuyeux, et peu populaire (est-il nécessaire de leur flanquer manchettes et baudrier blancs rien que pour noircir du papier), nous pourrions diriger ce personnel tout de même moins coûteux, vers un ouvrage tellement nécessaire. Nous pourrions le charger de régler la circulation, à nos carrefours dangereux.

Car, quels sont les automobilistes sages et prudents, qui ne découvrent pas chaque jour que Dieu fait, que les poissos du volant snot légion en notre bonne ville de Sierre ? MM. les Conseillers, postez-vous sur le trottoir de „la Terrasse SA”, aujourd'hui,

d'hui, demain, n'importe quand, à midi, ou aux environs de deux heures. Et, là, faites le compte de tous les procès-verbaux mérités, qu'il faudrait infliger à ces Fangio en puissance, qui se fichent des priorités, des passages pour piétons, comme de leur première liquette.

Ça, en morte saison ! Quelles écabouillées en perspective, pour les mois de juillet et d'août ! Pour les fêtes de Pâques déjà !

Aussi, ne trouvez-vous pas Messieurs, que jusque-là, il serait indiqué de préparer nos agents, au travail on ne peut plus tuant, de plans de circulation. A ce travail, qui réclame un sacré entraînement, si l'on veut éviter de perdre le ciboulot, quand les bagnoles en files serrées, vous foncent dessus, toutes en même temps, et de tous les côtés.

Alors MM. les responsables de notre Police municipale, dès maintenant, accordez-nous le spectacle utile et indispensable de vos agents, au centre de nos carrefours, entièrement occupés à faire passer l'envie à d'innombrables chauffaillons, de prendre nos rues déjà mal fichues, pour de vraies pistes d'autodrome.

Tout le monde serait satisfait de ce changement. Nos hommes en kaki les premiers. Car ces serviteurs qui ont aussi le sens du ridicule, se sentent souvent fort gênés, en présence de gamines qui ont réglé la circulation à la sortie de l'école, manchettées et ceinturées de blanc. Pendant qu'eux, virils mâles du village, et affublés des mêmes accessoires, étaient condamnés à faire croire qu'ils ont du poil à quelque part, en se livrant au travail désagréable de crayonner et d'enfiler de blancs papiers sous les essuie-glaces.

Le télécabine des Violettes et nouveaux moyens de remontées

Jusqu'à ces dernières années les champs de ski offerts aux hôtes de Montana-Crans, et desservis par des installations de remontées mécaniques, s'étendaient uniquement sur les pentes du Mont-Lachaux, mis à part la piste Nationale qui est desservie, en partie, par le ski-lift du même nom. Autrement dit, toute la région des alpages de Pépinet et de la Cabane des Violettes, qui offre aux skieurs des possibilités magnifiques pour leurs ébats, n'était pas utilisée, si ce n'est par les purs qui, peaux de phoques aux skis, se rendaient à la Cabane des Violettes saluer Julot.

Durant l'année 1961, un comité d'initiative, conscient de cet état de chose, envisageait la construction d'un télécabine reliant Montana à la Cabane des Violettes. Grâce à la persévérance de ce comité et à la compréhension des diverses communautés (communes, bourgeoisies, sociétés diverses, etc.) cette installation fut réalisée en un temps record et mise en exploitation au cours du printemps 62.

Devant le succès remporté dès le début les dirigeants de la société ne s'arrêtèrent pas en si bon chemin, ils comprirent immédiatement la nécessité de créer, dans la partie supérieure des champs de skis, un moyen de remontée à grand débit ;

d'où la mise en exploitation le 25 décembre 1963 du ski-lift de la Cabane de Bois. Ce ski-lift remonte les skieurs de la limite de la forêt jusqu'aux Violettes et permet l'utilisation de magnifiques pistes totalement ignorées jusqu'à ce jour.

Tout cela n'allait pas sans construction d'un grand restaurant aux Violettes ; c'est aujourd'hui chose faite et les skieurs comme les amateurs de bains de soleil peuvent se restaurer sur place grâce à cet établissement moderne, doté d'une grande terrasse.

Les automobilistes n'ont pas été oubliés puisqu'un parc pour 200 voitures leur a été aménagé à la station de départ du télécabine.

La création de tout ce complexe n'est pas une fin en soi mais bel et bien la première étape de la liaison du plateau de Montana-Crans au Glacier de la Plaine Morte. Cette liaison, qui nous amènerait à 3000 mètres d'altitude, mettrait à la disposition de la clientèle de nos stations des champs de ski incomparables et utilisables pratiquement toute l'année. Ceci sans compter l'attrait touristique certain que représenterait l'accès de ce glacier placé au cœur des alpes bernoises et qui s'étale face aux alpes valaisannes. Un projet de téléphérique a été établi dans ce sens et une demande de concession déposée à l'Office fédéral des transports à Berne.

C'est hier jeudi, en présence de nombreuses personnalités du canton, des districts et des communes, qu'a été officiellement inaugurée la première étape de ce complexe.

Jeunesses radicales du district

Samedi 1er février l'A.J.R.D.S. se rassemblera à la salle de gymnastique de Chippis, dès 20 heures 30. Une succulente choucroute agrémentera la soirée qui, nous le souhaitons, ne manquera certes pas d'intérêt. Rendez-vous aux participants Sierrois sur la place Bellevue à 20 heures, où de nombreux amis motorisés vous attendent, ainsi que notre président dévoué.

Aux propriétaires de bétail bovin et caprin du canton

Le 1er janvier 1964 est entré en vigueur la nouvelle ordonnance cantonale du 29 novembre 1963 sur la tuberculose bovine. Elle sera publiée intégralement dans le bulletin officiel. Cependant, elle appelle quelques commentaires à l'adresse des propriétaires de bétail bovin et caprin.

1) Notre canton étant, depuis 10 ans, libre de tuberculose, chacun se doit d'observer strictement toutes les dispositions prises en vue de prévenir les réinfections.

2) Tous les animaux suspects de tuberculose (toux, amaigrissement, diarrhée) doivent être annoncés. De plus, une attention spéciale sera vouée aux cas de réinfection dont l'origine ne peut être déterminée.

Les vétérinaires-délégués, fondés à croire que des personnes affectées à la garde des animaux ou bien en contact direct ou indirect avec eux, constituent un danger de contamination, avisent l'Office vétérinaire cantonal. Celui-ci, en collaboration avec le Service cantonal de l'hygiène et les Ligues antituberculeuses du district, pourra soumettre les personnes suspectes à un examen qui devra permettre de déterminer le type de l'agent morbide.

3) Pour les animaux atteints de tuberculose et abattus dans les délais impartis, le canton verse aux propriétaires, sans distinction de région (plaine, montagne), une indemnité du 90 % de la valeur d'estimation, à condition, bien entendu, que les intéressés remplissent leurs obligations.

Les subsides seront réduits ou refusés si une caisse d'assurance ou un propriétaire isolé n'observent pas les prescriptions en vigueur ou enfreignent gravement d'autres dispositions de la législation sur les épizooties.

4) En bref, dans l'intérêt de la santé publique et de toute l'économie animale du canton et en vue de maintenir un assainissement durable, les propriétaires sont tenus d'appliquer, de façon permanente, à l'ensemble de leur troupeau, toutes les mesures de prophylaxie : tuberculinations, achats et ventes de bétail avec certificats valables (formules vertes avec garantie écrite), hygiène des étables, entretien des animaux, estivage, hivernage, désinfections périodiques, marquage, etc.

Office vétérinaire cantonal.

Auditions d'orgue et de chant sacré

La 72e audition du Conservatoire cantonal consacrée à la musique d'orgue, de chant grégorien, de chant sacré, aura lieu le dimanche 2 février à 17 heures précises à la chapelle du Conservatoire, rue de la Dixence, Sion.

Chacun sait que cette chapelle a été rénovée avec un goût parfait, et devient un lieu idéal propice au recueillement et à la musique sacrée.

On y entendra les élèves d'orgue de Mlle Breganti, de Mme Fay, des élèves de chant grégorien de M. Veuthey, et des classes de chant de M. Gafner.

Cette audition sera suivie d'une bénédiction au S. S., digne couronnement d'une séance consacrée à Dieu.

L'entrée est libre.

DISTRICT DE MONTHEY

Un grand mouvement de solidarité en faveur de la Ligue antituberculeuse du district de Monthey et de son Préventorium

Dans l'esprit de ceux qui œuvrent afin de subvenir aux besoins de la Ligue antituberculeuse du district de Monthey et de son Préventorium, un loto peut battre cette année le rappel de toutes les bonnes volontés.

Ce loto doit être surtout le rallye de toutes les générosités d'autant plus qu'à l'échelle du district, son organisation et son déroulement peuvent intéresser toutes les localités.

Le concours enthousiaste des sociétés montheysiennes a permis de mettre sur pied ce loto fameux dont le déroulement aura pour cadre la grande salle du Cerf, dimanche prochain 2 février 1964. En voici l'horaire : de 11 h. à 12 h. 30, loto apéritif. Dès 15 heures, grande valse des quines et des cartons.

Un grand élan de générosité doit contribuer à la réussite de cette manifestation d'entraide. Le bénéfice permettra à la Ligue antituberculeuse et au Préventorium de poursuivre leur œuvre bien-faisante, humanitaire et sociale.

Cl. Gachoud.

DISTRICT DE ST-MAURICE

SAINT-MAURICE

Votation fédérale du 2 février 1964

Objet : Amnistie fiscale au 1er janvier 1965.

Heures d'ouverture du scrutin : Samedi 1er février : de 17 à 19 h. Dimanche 2 février : de 10 heures à midi.

Combien le fromage a-t-il de trous ?



Le service suisse des ondes courtes a organisé un concours parmi ses auditeurs lointains dans le cadre de l'EXPO 64, afin de leur permettre de prouver leur bonne connaissance de notre pays. Des réponses sont parvenues de 69 pays, et pour les départager, il a fallu faire appel à la question subsidiaire, qui était d'ailleurs merveilleusement helvétique : combien de trous un fromage d'Emmental de 91 kg. a-t-il ? Le 16 janvier a eu lieu, sous surveillance d'un notaire, l'opération la plus délicate de tout le concours : découper le fromage en question et compter les trous, un par un ! (Notre photo). Les vainqueurs, dont les noms seront proclamés le 26 janvier, auront droit à un voyage gratuit à l'EXPO et deux semaines de séjour payé.

CARNAVAL

Tous les jours
du 6 au 11 février 1964

BALS

AVEC ORCHESTRE
A MARTIGNY-CROIX
AU

MOTEL-RESTAURANT TRANSALPIN

On demande

UNE APPRENTIE DE BUREAU

Entrée immédiate ou à convenir.

Ecrire à Crédival Martigny S. A., rue du Rhône 1, Martigny ou téléphoner (de préférence le matin) au (026) 6 19 06.

P 507 S

TAXI

à remettre, cause santé.

Ecrire s.ich. P 65103 Publications Sion.

P 65103 S

IMPRIMÉS TOUS GENRES

Travail soigné
Livraison rapide

chez

Montfort

MARTIGNY

Telephone 6 11 19

SEMBRANCHER

Cercle de l'Avenir

Dimanche 2 février, dès 20 heures

Grand loto

organisé par la Fanfare l'Avenir

Nombreux et beaux lots

— Invitation cordiale —

AMNISTIE FISCALE

Pourquoi favoriser les fraudeurs ?

Pourquoi créer de nouveaux tracés à nos petits artisans, commerçants et même agriculteurs ?

VOTEZ

NON

Union Valaisanne des Arts et Métiers
Union Commerciale Valaisanne

MARTIGNY ★ CASINO ETOILE

Mardi 4 février, à 20 h. 30

Les Compagnons des Arts de Sierre présentent

LA FEMME SANS TÊTE

pièce policière gaie

de Jean Guittou

Une joyeuse soirée

en perspective

Location : Papeterie Dupuis.

La viande séchée

valaisanne avec le

meilleur GORON du VALAIS

La WILLIAM DE SAILLON

Fr. 1,20 le verre

Café de la Tour, Saillon

FAMILLE CAMILLE BESSE-GABBUD

P 1528 S

Qualité hors pair
+ garantie de fraîcheur
= ventes impressionnantes
donc

baissse de prix!

Antilla, le café racé 250 g dès ce jour **2.70**

Jubilor, le café parfait 250 g dès ce jour **3.-**

Jubilor en boîtes hermétiques 250 g dès ce jour **3.25**

Satox, sans caféine 250 g dès ce jour **2.50**

Il a tout pour plaire: arôme - fraîcheur - caractère

avec ristourne et POINTS CO-OP

Enchères publiques volontaires

Samedi 8 février 1964, à 14 heures 30

au Café des Messageries, à Martigny-Ville

Les Hoirs et respectivement les enfants de Robert GAY, d'Hilaire, à l'Île-à-Bernard (Martigny-Bourg), vendront aux enchères publiques, les immeubles suivants, sis entre Martigny et Charrat :

- A. A l'Île à Bernard, sur Martigny-Bourg : HABITATION ET RURAUX et le DOMAINE entourant la ferme, de 30.500 m², d'un seul mas ; terrain presque entièrement arborisé (Golden).
 - B. A proximité du domaine précédent : DOMAINE de 15.700 m² d'un seul tenant, de même nature.
 - C. Sur Martigny-Ville : LES PRAZ PRINS : 5.135 m², pré (près route cantonale) LA POINTE : 1.648 m², pré (voir plan. d'extension Martigny-Ville).
- Vente en bloc ou séparément de A et B.
Prix et conditions à l'ouverture des enchères.
Pour visiter, s'adresser chez Valentin Magnin, l'Île à Bernard, tél. (026) 6 17 18. Arthur Bender, avocat et notaire, Martigny-Ville. P 65098 S

Exigez „Le Confédéré“

dans les établissements publics que vous fréquentez !

KADRA BOIS ET MÉTAL S. A. à SION cherche

- 1 ouvrier serrurier suisse, travail sur aluminium
- 4 ouvriers menuisiers suisses, pour établi
- 5 ouvriers menuisiers suisses, pour la pose
- 4 apprentis menuisiers sur bois et métal

Appartements à loyer modéré à disposition, bon salaire

Téléphone (027) 41198

P 639 S

VÉTROZ

A vendre à Vétroz, sud route cantonale, zone remaniement parcellaires, en bloc ou séparément

plusieurs parcelles de terrain

d'une surface totale de 14.500 m². - Prix suivant situation.
Ecrire en indiquant les surfaces désirées s'ch. P 2198 à Publicitas Sion. P 2198 S

INTERLAKEN

Nous cherchons pour le printemps ou à convenir

jeune fille

pour une famille avec trois enfants. Bon salaire, vie de famille. P 8641 Y
Offres à Dr. Hofer, Interlaken. - Tél. (036) 2 32 17.

Mise au concours

La Municipalité de Sion met au concours un poste de sténo-dactylographe pour ses services techniques (Édilité et Travaux publics).

Conditions : diplôme d'une école officielle de commerce ou formation équivalente. Pratique désirée. Connaissance de l'allemand.

Traitement : le Greffe municipal donnera tous renseignements à ce sujet.

Les offres, avec curriculum vitae et diplômes, sont à adresser au Greffe municipal pour le 10 février 1964.

Sion, le 27 janvier 1964.

L'Administration.

35

Suzanne Clause

Celui qu'elle épousa

ROMAN

Pour retrouver ma liberté, je dois me livrer aux aléas d'une procédure longue et pénible. J'avais espéré qu'admettant cela, vous comprendriez ma réserve... Je vois qu'il n'en est rien. Vous agissez, au contraire, comme si j'étais une fiancée ordinaire, prête à commander la robe nuptiale !

Il y avait, tout à coup, dans la voix de la jeune femme, une apreté singulière. Un peu inquiet, Dorgenne fit aussitôt amende honorable :

— Pardonnez-moi, Diane. C'est vrai, je ne suis pas raisonnable. Je vous tourmente alors que vous avez déjà tant de causes de souci et d'inquiétude. Oubliez mes paroles inconsidérées et quittons-nous gentiment.

Il se penchait sur elle dans l'intention de l'embrasser. Un instant elle lui abandonna sa joue, puis elle se dégagea, doucement, sans affectation.

Autour d'eux la nuit était froide et pure. La lune en son plein baignait le paysage de sa lumière argentée. A travers les branches sans feuilles, la partie du lac que les lentilles d'eau ne recouvraient pas, brillait comme une flaque d'étoiles. Roland ne semblait pouvoir se décider à partir. Ce fut Diane qui prit l'initiative de le quitter.

— Dans quelques jours, nous nous reverrons, promet-elle. En attendant, écrivez-moi...

Mais il répliqua aussitôt :

— Si vous le voulez bien, je préfère vous appeler au téléphone. C'est plus rapide et là, au moins, j'ai le plaisir d'entendre votre voix...

— Comme vous voudrez...

Il la regarda franchir la grille. Avant d'en refermer la porte sur elle, de la main, elle lui fit un dernier geste d'adieu. Il y répondit sans élan. Ses yeux s'étaient de nouveau durcis, ses traits, contractés. Pendant quelques secondes, il demeura à la même place, comme s'il ne pouvait se résoudre à s'éloigner ou comme s'il était en proie à des pensées obsédantes. Enfin, prenant conscience de l'heure et de l'endroit, il remonta dans sa voiture et rejoignit la route de Paris.

CHAPITRE XII

Le lendemain, au déjeuner, Diane trouva sa tante très animée. De son voyage de la veille dans la capitale, elle semblait avoir rapporté une source inépuisable de gaieté. Elle ne tenait pas en place. Rose, les yeux brillants, elle n'avait plus rien de la femme grave, pondérée, volontiers pensive, des jours précédents. Surprise, sa jeune cousine la considérait sans comprendre la cause de cette allégresse mystérieuse. En revanche, elle-même conservait une étrange mélancolie de cette journée passée dans la seule société de Roland. Non que le jeune homme se fût montré moins ému, mais quelque chose d'indéfinissable n'avait cessé de flotter entre eux. Peut-être était-ce à cela qu'elle devait la sourde détresse qui rôdait en son âme depuis son réveil et qui la gardait exceptionnellement silencieuse. Mlle Arnaud finit par s'apercevoir du mutisme persistant de sa nièce.

— Qu'y a-t-il, ma petite Diane ? interrogea-t-elle tout à coup, on dirait que quelque chose te tourmente... ou que tu as de la peine... Cela n'a pas marché, hier, avec Roland ?

Tout en ayant l'air fort absorbée par la décortication d'une orange, elle n'en surveillait pas moins d'un coup d'œil rapide et pénétrant le visage attristé qui lui fai-

sait face. Elle le vit à peine s'animer, tandis que la jeune femme répondait :

— Si... Mais je ne sais trop ce que j'ai aujourd'hui... un peu de vague à l'âme sans doute ? Le temps est sombre et je subis assez volontiers les influences atmosphériques...

— Comme tous les êtres nerveux et sensibles... surtout lorsqu'il ont déjà des raisons de n'être pas gais...

Elle disait cela tranquillement, comme si elle avait eu elle-même l'occasion d'en faire l'expérience. Diane hocha la tête d'un air incertain. Ses grands veloutés suivirent, pendant quelques secondes, à travers les vitres sans rideaux, un avion qui passait dans le ciel gris. Sa tante eut l'impression qu'elle le regardait sans le voir. Enfin, elle déclara avec un faux enjouement :

— Bah ! cela passera, tantôt, quand je reprendrai mon travail. Ce classement me passionne. Il y a des choses étonnantes dans ces notations rapides. Je pense qu'on en tirerait facilement la matière d'un livre.

— Je verrai, plus tard, quand nous aurons terminé... il se peut qu'alors nous soyons déçus !

— J'en serai la première étonnée... Un jour, à la Roncière, sir Walter m'avait lu au hasard quelques pages de ses carnets de route... C'était, certes, très passionnant, mais vos notes ne manquent pas non plus d'intérêt... si peu que je m'y connaisse, je crois pouvoir l'affirmer.

Geneviève Arnaud manifestait tout à coup un trouble bizarre que la satisfaction d'une telle louange ne suffisait pas à expliquer. Diane se souvint subitement qu'une fois, déjà, sa tante s'était émue lorsqu'elle lui avait parlé d'Askey... Fallait-il penser qu'elle le connaissait beaucoup mieux qu'elle n'en avait convenu ce jour-là ? Si oui, pourquoi le dissimulait-elle si soigneusement ? Pensive, la jeune femme entendit à peine la réponse :

— Tu es bien gentille ! Après tout, c'est peut-être vrai... Nous sommes souvent les premiers à méconnaître nos possibilités.

Sa gaieté semblait s'être tarie. Elle demeurerait grave, songeuse, et Diane s'en voulait de l'avoir, même de façon involontaire, ramenée vers des soucis personnels ou des problèmes qu'elle avait oubliés momentanément.

Un silence tramé de bruits divers, alternés ou mêlés, grondement d'un train, ronflement réguliers des autos sur la route, halètement plus rare d'une moto, se prolongea. Puis, Mlle Arnaud eut un gete de la tête comme si elle voulait chasser l'essaim de ses pensées moroses. Ensuite, elle déclara sur un ton redevenu enjoué :

— Des amis m'ont demandé de venir écouter, demain, chez eux, de seize à vingt heures, la conférence de Geoffrey Lerbier après laquelle il signera son livre, au cours du cocktail organisé en son honneur. Veux-tu m'y accompagner ?

Une lueur de plaisir éclaira aussitôt les yeux de Diane.

— Avec joie... J'aime beaucoup ses œuvres et je serai ravie de le connaître enfin.

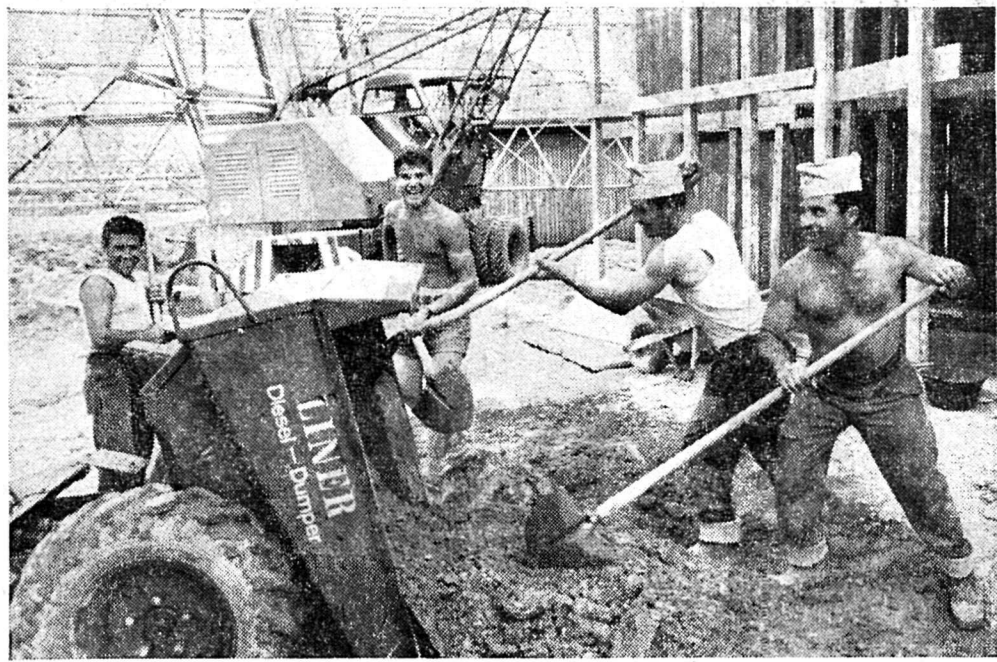
— Eh bien ! c'est entendu, je t'emmène.

— Vous l'avez déjà rencontré personnellement ?

— Pas du tout, c'est pourquoi j'ai accepté l'invitation.

Dans les heures qui suivirent la jeune femme se montra plus gaie. Il semblait que la perspective de rencontrer l'un de ses auteurs préférés l'eût arrachée à sa mélancolie latente. Elle travailla avec entraînement. Sa tante, de son côté, conservait sa belle humeur. Au cours de ses nombreux voyages, il lui était arrivé des incidents, voire des petites aventures, qu'elle contait de façon très amusante. Elle ne manquait ni d'esprit ni de verve et l'après-midi passa pour Diane sans qu'elle prit conscience du temps. C'était la première fois qu'elle ressentait une telle détente depuis qu'elle avait quitté la Roncière.

Une illusion d'optique



A fin août 1963, l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail annonçait qu'il y avait en Suisse 690.000 travailleurs étrangers soumis au contrôle, soit un effectif encore jamais atteint jusque là. L'augmentation par rapport à l'année précédente était de 7,0% ; celle des années 1961/62 se chiffrait encore à 17,6%. Ces taux montent clairement que l'afflux des ouvriers étrangers est en régression. Parmi ces 690.000 travailleurs étrangers, 70% étaient du sexe masculin et 30% seulement du sexe féminin. La répartition selon les pays d'origine est la suivante : l'Italie nous a envoyé 68% du contingent total, l'Allemagne 11%, l'Espagne 9% et l'Autriche 4%.

201.350 ou 29% de l'ensemble des travailleurs étrangers étaient des saisonniers, qui doivent chaque année quitter la Suisse pendant au moins deux mois. La proportion des ouvriers frontaliers à l'ensemble du contingent est de 46.900 personnes, soit 7%. Par conséquent, pas moins de 441.750 des travailleurs étrangers (64%) ne sont pas des saisonniers. Suivant la nationalité qu'ils possèdent, ils peuvent obtenir le permis d'établissement en Suisse après un séjour ininterrompu de 5 à 10 ans. Mais les organes de la police des étrangers s'efforcent de délivrer un nombre aussi restreint que possible de permis d'établissement.

Au cours de ces dernières années, des voix pessimistes se sont élevées à maintes reprises à propos du nombre toujours plus élevé de travailleurs étrangers dans notre pays, constituant un danger d'invasion et rendant la Suisse dépendante de l'étranger. Nous sommes tous conscients du fait que si tous nos travailleurs étrangers, qui nous sont indispensables pour maintenir la bonne marche de notre économie, s'en allaient, il en résulterait une grave crise. Mais on peut se demander s'il existe encore aujourd'hui une branche d'activité économiquement indépendante, si les appréhensions ne se concentrent pas un peu arbitrairement sur l'accroissement du nombre des ouvriers étrangers. Et chacun doit savoir aussi qu'une diminution de la durée du travail d'une heure nécessite l'engagement d'environ 50.000 travailleurs d'outre-frontières.

Il est faux de croire que l'économie suisse ne peut guère se défendre contre l'afflux de la main-d'œuvre étrangère : l'industrie du bâtiment doit au contraire entreprendre les efforts les plus sérieux pour maintenir les effectifs au niveau actuel, ce qui dépend d'une mesure toujours plus large de conditions de travail de plus en plus attrayantes. De plus, en fixant un plafond trop rigoureux au nombre des travailleurs étrangers, on provoquerait de nouvelles augmentations des salaires et,

par conséquent, une hausse des prix, ce qui n'est certainement dans l'intérêt de personne.

Le caractère distinctif de la Suisse est-il mis en péril par la présence de 690.000 travailleurs étrangers ? Les saisonniers ne demeurent en Suisse que provisoirement - au maximum pendant 10 mois. Ni eux, ni les frontaliers ne menacent ce caractère distinctif national, cela est bien évident, d'autant plus que la condition pour qu'il y ait un risque d'invasion d'étrangers, c'est-à-dire l'intention d'un séjour durable, n'est pas réalisée, principalement parce que l'ouvrier étranger vient en Suisse sans famille. Les 441.750 travailleurs non saisonniers restent chez nous de préférence pendant 4 à 5 ans, soit jusqu'à ce qu'ils aient amassé assez d'économies pour pouvoir construire dans leur patrie une petite maison ou ouvrir leur propre entreprise. Ils vivent chez nous dans un milieu étroitement fermé, avec leurs concitoyens ; ils ont certes accès à notre communauté, mais ils restent toujours des étrangers, tant que leur famille les attend au pays. La statistique de la police fédérale des étrangers montre combien est minime le nombre des familles qui suivent leur

chef et viennent en Suisse : au cours du premier semestre de 1963, en regard des 81.457 permis de séjour d'une année établis pour la première fois en faveur de travailleurs non saisonniers, le taux des permis délivrés à la parenté d'étrangers exerçant un emploi n'est que de 8%, en chiffre rond ; depuis lors, ce taux n'a accusé qu'une légère tendance à la hausse.

Nous tombons d'accord que le danger d'être envahi par des étrangers ne nous menace que lorsque nous sommes contraints d'en assimiler un trop grand nombre. Les chiffres que nous avons indiqués ici prouvent que cela ne sera jamais le cas. Mais là où l'assimilation s'impose, elle s'effectue en général sans aucune difficulté. Demandez donc à vos enfants de vous parler de leurs camarades d'école aux cheveux noirs, qui éprouvaient encore quelques difficultés à parler notre langue lors de la première année, mais qui, dans les classes suivantes, ne se distinguaient plus guère de nos propres enfants, si ce n'est par leur teint plus foncé. Il est incontestable que l'adoption par ces enfants de nos mœurs, de notre façon suisse de penser, de vivre, exerce une influence sur leurs parents. SRE.

Nos Valaisans de Genève ont commencé l'année autour d'un verre de fendant

Il est de coutume, dans le cadre des sociétés valaisannes de Genève, de se retrouver au début de chaque année pour trinquer le verre de l'amitié et se présenter les vœux de bonne année. C'est pourquoi, samedi 18 janvier courant, la Comona Valejana de Zénèva avait le grand plaisir de recevoir en son local « La Mijon dou Coumon » les présidents et représentants des sociétés sœurs ainsi que ses amis et sympathisants.

A 21 heures précises, le président G. Besse ouvre la séance et se fait un plaisir de saluer et de souhaiter la bienvenue aux personnalités présentes : M. Br. B. Thommen, président de la Fédération des sociétés confédérées, M. Georges Quaglia, président de la société valaisanne de Secours Mutuels, M. Lucien Bressoud, président de l'Entr'aide valaisanne de Genève, M. Solioz, président de l'Echo du Valais, M. Bonvin, représentant de l'amicale valaisanne F. C., M. Lucien Fardel, président d'honneur de la Comona, M. A. Logean, président des Treize Etoiles et M. Glaisen, président du Monte Rosa se sont fait excuser pour des raisons majeures.

Au nom du Conseil, le président G. Besse présente à tous les invités à tous les « Comounirs » ainsi qu'à leur famille, les vœux les plus sincères pour une nouvelle année prospère et heureuse. Il souhaite, qu'au cours de l'année qui vient de commencer, chaque « Comounir » accomplisse sa mission courageusement, correctement et honnêtement afin de faire honneur à notre beau canton du Valais, honneur à la Comona Valejana de Zénèva et honneur à tous les travailleurs valaisans de Genève.

Il se fait en outre un plaisir de présenter à l'assemblée le nouveau conseil communal élu après les violentes cabales du mois de décembre : Georges Besse, président, av. Ls Bertrand 23, Petit Lancy ; Francis Frossard, vice-président ; Célestin Rossier, Roger Crettaz, secrétaires ; Roland Micheloud, caissier ; Freddy Ducrey, Germain Michellod, conseillers.

Le président est heureux de pouvoir communiquer que le nouveau conseil, très dynamique, a pris à cœur ses responsabilités et œuvre de son mieux pour le bien et le développement de la Comona Valejana de Zénèva. Au cours de son mandat, il espère pouvoir lui donner un visage toujours plus vivant afin que cha-

acun trouve de la joie et du plaisir dans nos assemblées, nos manifestations et nos sorties récréatives.

Les différents objets à l'ordre du jour sont liquidés rapidement et sept nouveaux « Comounirs » prêtent serment à la Mazze en présence de l'assemblée réjouie.

La parole est ensuite donnée aux invités officiels qui à tour de rôle apportent à la « Comona » la preuve de leur attachement et leurs vœux les plus sincères. En remerciement pour toutes ces belles paroles encourageantes et amicales, le président Besse invite ses collègues à boire dans la coupe d'honneur sous le regard bienveillant de la Mazze, emblème de ralliement, de liberté et de patriotisme.

Le Ban de la Comona est battu en l'honneur des invités et la soirée se termine au son martial de « Notre beau Valais ».

Avant de souhaiter à tous un bon retour dans leur foyer, le président rappelle la date du 1er février, soirée au cours de laquelle, il sera procédé à l'inauguration du drapeau de la Comona. G. B.

Le Confédéré vous renseigne

Radio-Sottens

Samedi 1er février

7 00 Bonjour à tous - 7 15 Informations - 7 45 Bonjour à quelques-uns. 8 00 Bulletin routier - 8 25 Miroir-première - 8 30 Route libre - 10 45 Miroir-flash - 11 00 Orchestre - 12 00 Midi à quatorze heures - 12 45 Informations. 12 50 Jeux olympiques d'hiver - 13 00 Ote-toi de là, Attila - 13 10 Demain dimanche - 13 40 Romandie en musique. 14 10 Mélodies du septième art - 14 20 Connaissez-vous la musique - 15 00 Documentaire - 15 30 Plaisirs de longue durée - 16 00 Miroir-flash - 16 05 Moments musicaux - 16 25 L'anglais chez vous - 16 40 Per i lavoratori italiani in Svizzera - 17 10 Swing-sérénade - 17 45 Bonjour les enfants - 18 15 Carte de visite - 18 30 Le micro dans la vie - 18 50 Jeux olympiques d'hiver - 19 00 La Suisse au micro - 19 15 Informations. 19 25 Le miroir du monde - 19 45 Villa ça m'suffit - 20 05 Discanalyse - 20 50 Cent-vingt minutes pour sauver le monde, par Bryan Peters - 21 45 Jazz. 22 30 Informations - 22 35 Loterie romande (216e tranche) - 22 40 Entrez dans la danse - 23 00 Jeux olympiques d'hiver - 23 15 Entrez dans la danse. 24 00 Hymne national.

Dimanche 2 février

7 10 Bonjour matinal - 7 15 Informations - 7 20 Premiers propos - 7 45 Cantata No 71 (J.-S. Bach) - 8 05 Trio No 7, en si bémol majeur (Ludwig van Beethoven) - 8 45 Grand-messe - 9 55 Sonnerie de cloches - 10 00 Culte protestant - 11 05 L'art choral - 11 30 Disque préféré de l'auditeur - 12 15 Terre romande - 12 30 Disque préféré - 12 45 Informations - 12 50 Jeux olympiques d'hiver - 13 00 Disque préféré - 13 45 Bonhomme jadis - 14 00 Loisirs-dimanche - 15 30 Thé dansant - 16 35 Hongrie, terre de sang et de poésie. 17 00 L'heure musicale - 18 20 L'émission catholique - 18 30 Sonate en ré mineur (Pepusch) - 18 35 L'actualité protestante - 18 45 Variations (Tartini). 18 50 Jeux olympiques - 19 00 Résultats sportifs - 19 15 Informations - 19 25 Le miroir du monde - 19 35 Escales. 20 00 Chacun sa vérité - 20 20 Les Amoureux de Peynet reçoivent Tante Aurore (A. Boieldieu) - 20 50 Magazine de l'histoire moderne - 21 25 Sur la corde raide. 22 00 Les Gais Cottages (Erland Josephson). 22 30 Informations - 22 35 Marchands d'images - 23 00 Jeux olympiques. 23 15 Hymne national.

Lundi 3 février

7 00 Bonjour à tous - 7 15 Informations - 8 00 Bulletin routier - 8 25 Miroir-première - 8 30 La terre est ronde. 9 30 A votre service - 11 00 Orchestre Radiosa - 11 15 Nos amis du Sud - 11 30 Otello (Verdi) - 12 00 Au carillon de midi - 12 15 Reportage : Les ailes. 12 45 Informations - 12 50 Jeux olympiques. 13 00 Michel Strogoff de Jules Verne. 13 10 Le catalogue des nouveautés. 13 35 Oeuvres de Béla Bartok - 16 00 Miroir-flash - 16 05 Le rendez-vous des isolés. 16 25 Musique légère - 16 50 La marche des idées - 17 00 Rythmes d'Europe. 17 30 Perspectives - 18 30 Le micro dans la vie - 18 50 Jeux olympiques - 19 00 La Suisse au micro - 19 15 Informations - 19 25 Le miroir du monde - 19 45 Improvisation musicale - 20 00 Les contrebasses parfois, de René Roulet - 20 50 Plainte contre X - 22 10 Découverte de la littérature : « La faute de l'abbé Mouret », d'Emile Zola - 22 30 Informations - 22 35 Magazine international. 23 00 Jeux olympiques - 23 15 Refrains

Télévision

Samedi

11 55 Innsbruck : Jeux olympiques d'hiver - 17 00 Aventure sous-marine : Remous - 17 25 Dessins animés - 17 30 Jazz - ou 17 00 Innsbruck : Match de

hockey sur glace - 19 10 A vous de choisir votre avenir : Les coiffeuses - 19 40 Jeux olympiques d'hiver - 20 00 Téléjournal - 20 15 Les aventures de Tintin. 20 30 Enigme policière : La petite fille. 21 00 Jeux olympiques d'hiver - 22 30 C'est demain dimanche - 22 35 Dernières informations - 22 40 Jeux olympiques : Résumé filmé - 23 10 Téléjournal.

Dimanche

9 30 Culte protestant - 11 50 Les Jeux du jour - Hymne national. olympiques d'hiver - 19 00 Sport-première - 19 15 Dessins animés - 19 20 Papa a raison - 19 45 Présence protestante - 20 00 Téléjournal - 20 15 Le calendrier de l'Histoire - 20 25 Votation : Résultats - 20 30 Jeux olympiques. 21 30 Les sentiers du monde - 22 30 Jeux olympiques - 22 50 Dernières informations - 22 55 Téléjournal - 23 10 Méditation.

Lundi

10 25 Jeux olympiques d'hiver - 12 25 Innsbruck : Slalom géant dames - 19 25 English by Television - 19 40 Les Jeux olympiques - 20 00 Téléjournal - 20 15 Carrefour - 20 30 Histoire vécue - 20 55 Les grands écrivains : Charles Péguy. 21 25 Jeux olympiques d'hiver - 22 30 Soir-information - 22 40 Jeux olympiques d'hiver - 23 10 Téléjournal.

Cours des billets

Franc français . . .	86,50	-	89,50
Mark allemand . . .	107,50	-	109,50
Livre sterling . . .	12,—	-	12,20
Pesetas	7,05	-	7,40
Lire italienne . . .	68,—	-	70,50
Franc belge	8,45	-	8,75
Dollar USA	4,29	-	4,33

Cours indicatifs communiqués par la Caisse d'Epargne du Valais, Martigny.

Cinéma

Cinéma ÉTOILE - Martigny

Jusqu'à dimanche 2 (Dim. : matinée à 14 h. 30) - Samedi : *Relâche* : LE COUTEAU DANS LA PLAIE, avec Sophia Loren et Anthony Perkins. - Dimanche 3, à 17 h., lundi 4 - Une intrigue policière : L'INSPECTEUR, avec Stephen Boyd et Dolorès Hart.

CORSO - Martigny

Jusqu'à dimanche 2 (Dim. : matinée à 14 h. 30) : LA SALAMANDRE D'OR, avec Jean-Claude Pascal, Valérie Lagrange et Madeleine Robinson. - Samedi et dimanche alle ore 17 : LA VENDETTA DI ERCOLE. In italiano.

Cinéma MICHEL - Fully

Jusqu'à dimanche 2 (Dim. : matinée à 14 h. 30) - L'œuvre monumentale : LE CID, 3 h. 15 de spectacle grandiose, avec Charlton Heston et Sophia Loren. - Prix imposés par Constellations-Film : Fr. 3.-, 3,50 4.- et 4,50.

Cinéma REX, Saxon

Jusqu'à dimanche 2 - Un drame passionnant, émouvant, terriblement osé : PÊCHÉ D'AMOUR (Ave Maria), avec Sara Montiel, Reginald Kerner et Mario Girotti.

Cinéma L'ABEILLE - Riddes

Vendredi 31 janvier, samedi 1er février, 20 h. 30 - (16 ans) : VACANCES ROMAINES, avec Gregory Peck, Audrey Hepburn.

Dimanche 2 février, 20 h. 30 : UNE FEMME SANS TÊTE, pièce policière, par les Compagnons des Arts de Sierre.

CINÉMA D'ARDON

Samedi - Dimanche, 20 h. 30 - (Dès 18 ans révolus) - Les critiques sont unanimes : C'est un film à ne pas manquer : ARRETEZ LES TAMBOURS. - Sous l'occupation, un drame vécu, humain, saisissant.

AUTOMOBILISME

Rallye auto-ski de l'A.C.S.

Fidèle à sa tradition, l'Automobile-Club (section Valais), organise le dimanche 9 février son concours annuel, le rallye Auto-Ski. Comme de coutume, une soixantaine d'équipages seront au départ de ces routes ouvertes à tous les membres des sections ACS de Suisse romande. Un comité d'organisation a été constitué à cet effet, où nous trouvons les dévoués Gabriel Favre, Jean-Claude Bonvin, Simon Derivaz et autres, qui travaillent depuis des semaines déjà à la réussite de cette rencontre. On sait que l'ACS section Valais fait un effort continu pour développer chez nous la pratique d'un sport encore trop peu connu ; après les diverses épreuves de vitesse sur le parcours Sierre-Montana, épreuves organisées dans le cadre purement national, les distingués et dévoués dirigeants organiseront l'été prochain, une manche des concours comptant pour les championnats d'Europe et championnats du monde des constructeurs.

Pour les concours du 9 février, la région du Valais Central a retenu l'attention des organisateurs. Voici le programme de cette manifestation :

7 h. 30 : 1er départ du rallye (lon-

gueur env. 60 km.) - Responsable de l'épreuve : Louis Bonvin.

10 heures : 1er départ course de côte (de vitesse), sur le parcours Chermignon-Crans, longueur env. 4 km. 800. Responsable de l'épreuve : Simon Derivaz.

10 heures : 1er départ slalom sur neige, effectué par le deuxième homme de chaque équipage, parcours ski-lift Pluche, si les conditions le permettent. Responsables de l'épreuve : Vital Renggli et Roger Clivaz.

13 heures 30 : 1er départ slalom auto sur glace, sur le lac Grenon, au centre de Montana ; parcours à franchir deux fois. - Responsable de l'épreuve : André Filippini.

18 heures : Distribution des prix au Mazot à Montana. Il est bien évident qu'en cas de manque de neige, le slalom géant sur skis, réservé au passager, est tout simplement annulé. Par contre, les pneus à clou seront autorisés.

Dernier délai d'inscription : 31 janvier, au secrétariat de l'ACS, à Sion. Ces concours sont mis sur pied en collaboration avec les Offices du Tourisme de Crans et Montana.

Fédération Valaisanne des Producteurs de Lait

midi, soir
et matin:



au bon lait
du Valais

Fédération Valaisanne des Producteurs de Lait



Specialités CARPANO:
VERMUTH CARPANO
classique (capsule bleu)

CARPANO PUNT E MES
apéritif (capsule rouge)

CARPANO BIANCO
de goût délicat (capsule blanche)

CITOYENS VALAISANS !

L'amnistie fiscale, c'est une prime à la fraude, au détriment des contribuables honnêtes.

VOTEZ NON

les 1^{er} et 2 février prochains

COMITÉ D'ACTION CONTRE L'AMNISTIE FISCALE. P 2067 S

LA FUSION

de Martigny-Ville et de Martigny-Bourg

c'est le cadeau des adultes d'aujourd'hui à la jeunesse de demain.

VOTEZ **OUI**

les 1^{er} et 2 février prochains

GRUPEMENT EN FAVEUR DE LA FUSION.

P 2066 S

COLLONGES - Salle Prafleuri

Dimanche 2 février 1964, dès 14 heures en matinée seulement

SUPER-LOTO

organisé par les Sociétés de Chant et Musique.

Valeur des lots : environ 3.000 Fr.

P 65094 S

A vendre

VW BUS 1961

Bas prix. Téléphoner au Garage Arlettaz, Orsières (026) 6 81 40.

P 65065 S

Apportez

assez tôt vos annonces au bureau du journal

Les Services Industriels de la Commune de Martigny-Ville engageraient

deux monteurs-électriciens

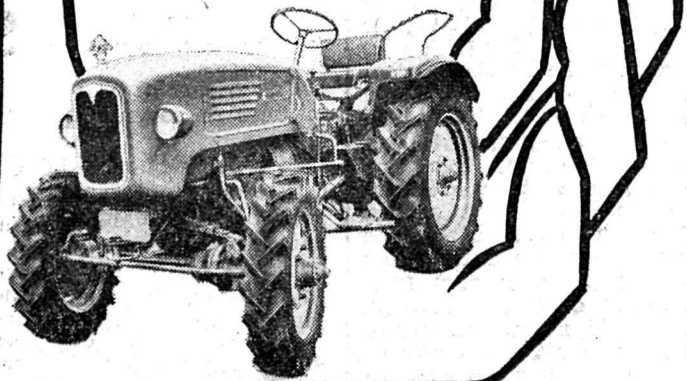
connaissant le montage des lignes aériennes et la pose des câbles souterrains. Entrée immédiate ou à convenir. Prestations sociales.

Faire offres avec prétentions de salaire à l'Administration communale de Martigny-Ville.

P 65087 S

Confiez votre moteur à

DES MAINS EXPERTES



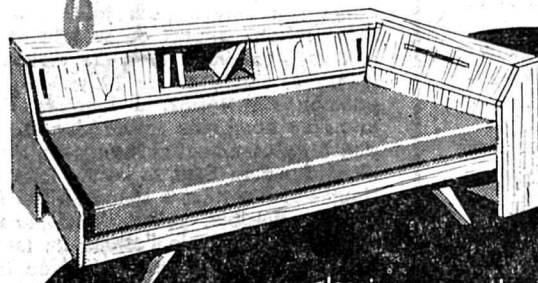
celles de spécialistes

MOTORVAL S.A.

Monthey

52, av. de l'Industrie
Tél. (025) 4 25 52

P 233-1 S



MEUBLES

classiques - modernes - rustiques

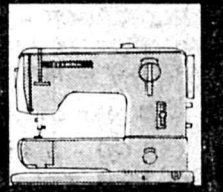
CHARLY ORET

MARTIGNY

Téléphone 026 / 6 10 69
Av. du Gd-St-Bernard 16

La millionième machine

Seule en Suisse Bernina offre cette garantie: Bernina a construit un million de machines à coudre zig-zag et possède de loin la plus vaste expérience.



BERNINA

R. WARIDEL

Nouvelle Poste
Tél. (026) 6 19 20
MARTIGNY

*
CONSTANTIN FILS S.A.

Rue des Remparts
Tél. (027) 2 13 07
SION

P 194 S

Cinéma

Vendredi et dimanche - (18 ans révolus) - Dimanche : matinée à 14 h. 30. - Samedi : Relâche - Une tragédie moderne:

LE COUTEAU DANS LA PLAIE
avec Anthony Perkins et Sophia Loren.

Dimanche, à 17 h. - (16 ans révolus) - Un « policier » avec Stephen Boyd :

L'INSPECTEUR

Jusqu'à dimanche 2 - (16 a. révolus) - Dimanche matinée à 14 h. 30 - Un spectacle somptueux :

LA SALAMANDRE D'OR

avec J. C. Pascal, Valérie Lagrange

Sabato e domenica alle ore 17 - Un grande film colossale:
LA VENDETTA DI ERCOLE
In italiano. - (16 anni comp.)

Jusqu'à dimanche 2 - (16 a. révolus) - Dimanche matinée à 14 h. 30 - 3 h. 15 de spectacle prestigieux :

LE CID

avec Charlton Heston et Sophia Loren. - Prix imposés : Fr. 3,- 3,50 4,- et 4,50.

Jusqu'à dimanche 2 - (16 a. révolus) - Un drame émouvant, osé :

PÊCHÉ D'AMOUR (Ave Maria)
avec Sara Montiel.

Vendredi 31 janvier, samedi 1^{er} février, 20 h. 30 - (16 ans) :

VACANCES ROMAINES

avec Gregory Peck, Audrey Hepburn. - Dimanche 2 février, 20 h. 30 :

UNE FEMME SANS TÊTE
pièce policière, par les Compagnons des Arts de Sierre.

P 408 S

Samedi - Dimanche, 20 h. 30 (dès 18 ans révolus) - Les critiques sont unanimes : C'est un film à ne pas manquer :

ARRÊTEZ LES TAMBOURS
Sous l'occupation, un drame véridique, humain, saisissant.

P 407 S



A quelques heures de l'ouverture des bureaux de vote

B. RUSSEL :

Il y a deux sortes de morale : celle que nous enseignons et que nous ne pratiquons pas et celle que nous pratiquons et que nous n'enseignons pas.

Dans quelques heures, les bureaux de vote vont s'ouvrir dans tout le canton pour recueillir l'avis des citoyens sur l'article constitutionnel concernant l'amnistie fiscale. A Martigny-Ville et Martigny-Bourg, les électeurs auront en plus à se prononcer sur la fusion des deux communes. Le comité central du PRDV recommande de voter NON contre l'amnistie fiscale. Les partis radicaux de la Ville et du Bourg recommandent de voter OUI à la fusion.

Egalement dans ce numéro :

- Activité radicale réjouissante dans le district de Sion.
- Inauguration de la télécabine des Violettes.
- Les Suisse aux J. O. d'Innsbruck.

DISTRICT DE SION

Réjouissante activité des radicaux du district

Le comité du parti radical-démocratique du district de Sion s'est réuni à Sion, Hôtel de la Gare, le 28 janvier, pour discuter de diverses questions internes ainsi que de la votation fédérale de samedi et dimanche.

C'est en présence de la quasi-totalité des délégués des communes de Sion, Savièse, Bramois, Grimisuat et Salins, entourant M. les députés et députés-suppléants du district que M. André Bornet, président du parti radical de la capitale, ouvrit la séance en exprimant sa satisfaction devant une aussi réconfortante participation et en rendant hommage aux mérites que s'est acquis M. Gaspard Zwissig, président sortant, au cours de son long et fructueux mandat à la tête du parti radical de Sion et du district. Il s'agissait tout d'abord pour les délégués de pourvoir à son remplacement. M. André Bornet fut acclamé président du district, comme il l'avait été à la présidence du parti radical de Sion. Chacun se réjouira de voir ce poste occupé par l'homme dynamique qu'est M. Bornet. Nous le félicitons et le remercions en l'assurant de l'entier appui de tous les radicaux du district.

MM. Antoine Vuignier, Grimisuat, Basile Zuchuat, Savièse, Léon Jacquod, Bramois, René Stalder, Salins, orientèrent ensuite le comité sur la situation de leurs sections. Les nouvelles qu'ils apportèrent témoignent, partout, d'une réjouissante activité, ce qui aise bien augurer des prochaines campagnes électorales pour les élections communales, en décembre 1964 et les élections cantonales, au début de l'an 1965.

Le comité apprit entre autres que la seule fanfare radicale du district, « La Liberté », de Salins, avait décidé d'acquiescer des uniformes. M. Stalder lança un appel pour qu'un accueil favorable soit réservé à la souscription en faveur de cette action.

NON UNANIME A L'AMNISTIE FISCALE

M. Max Crittin, député, avait été chargé de rapporter sur le projet d'amnistie fiscale qui sera soumis à la votation populaire demain samedi et dimanche 2 février. M. Crittin n'eut aucune peine à convaincre tous les délégués non seulement de l'inopportunité, mais du danger de cette amnistie. Elle est immorale, parce qu'elle constitue en quelque sorte une prime à la fraude.

Elle crée un état d'exception et porte atteinte à la réglementation légale existante. Elle est surtout dangereuse en instituant des mesures de coercition allant jusqu'à la délation. Pour notre canton notamment, où les petits paysans et les gens obligés d'exercer plusieurs occupations, elle est particulièrement néfaste puisqu'elle envisage l'obligation de tenir une comptabilité et met en place un vrai régime d'investigations et de tracasseries dont auront à souffrir tous les contribuables, y compris tous ceux qui n'ont jamais fraudé le fisc.

Pour toutes ces raisons, M. Crittin recommanda vivement le rejet de ce cadeau empoisonné que l'on nous tend.

Une très intéressante discussion suivit cet exposé, au terme de laquelle,

A L'UNANIMITE

le comité du parti radical du district de Sion vota la recommandation de voter et de faire voter NON, demain et dimanche, contre une amnistie fiscale immorale et dangereuse.

La séance du comité se termina par un échange de vues sur divers autres problèmes ayant trait à la vie des sections locales du district et à la mise au point d'un programme d'activité dont le chroniqueur se réjouit de reparler à une autre occasion.

SION

Ouverture du scrutin

Le bureau de vote du Casino est ouvert samedi 1er février, de 10 h. à 13 h. et dimanche 2 février de 10 h. à 13 h.

DISTRICT DE CONTHEY

ARDON

† HERMANN TELLENBACH

Ce matin à 11 heures, un grand concours de parents, amis et connaissances accompagnés à sa dernière demeure, à Ardon, M. Hermann Tellenbach. La fanfare « Helvétia » conduisit le cortège funéraire de celui qui fut l'un de ses membres fondateurs. La société de secours mutuels particulièrement chère au cœur du défunt est là, in corpore, avec le parti radical d'Ardon, les délégations du district et du parti radical-démocratique valaisan au sein duquel M. Tellenbach exerça si longtemps une activité de premier plan. La société coopérative de consommation dit le dernier adieu à son membre fondateur tandis que tous les chasseurs du district de Conthey, accompagnés de plusieurs délégations du canton et du dehors, s'inclinent sur la tombe de celui qui fut peut-être le Valaisan titulaire du plus grand nombre de permis de chasse, puisqu'il l'avait encore pris il y a deux ans et que ce passionné disciple de saint Hubert s'est éteint à l'âge de 87 ans.

C'est en effet en 1877 que M. Hermann Tellenbach est né, de parents d'origine neuchâteloise. Très jeune, il se distinguait comme dessinateur de caractères d'imprimerie à l'atelier Martin et Cie à Ardon, dont il devint directeur. Puis on le vit exploiter le café des Diablerets pendant des années, café qu'il a remis aujourd'hui à son fils Jean. Il avait également à cœur l'exploitation d'un commerce de vins réputé, achalandé d'une fidèle clientèle. Dernièrement encore, il s'occupait avec plein succès de la confection de panneaux de signalisation routière. C'est dire que M. Hermann Tellenbach était un homme d'une activité débordante, soucieux comme personne de la qualité du travail et de l'exactitude en toutes choses.

Qui ne connaissant, d'ailleurs, cette

DISTRICT D'ENTREMONT

ORSIÈRES

REMERCIEMENTS

On connaît le zèle apostolique de nos organisations catholiques militantes, dont l'un des buts est notamment de favoriser la participation aux retraites fermées de Chabeuil ou d'autres maisons de retraite dans notre pays. Il arrive pourtant qu'il faille recourir à des arguments d'ordre matériel pour permettre cette action. C'est ainsi qu'à Orsières, l'auteur de la lettre ci-dessous s'est vu offrir la somme

de 500 francs pour prendre part à une retraite dans le Jura. Il nous adresse la lettre de remerciements suivante que nous publions bien volontiers :

Chers bienfaiteurs,

N'est-il pas du devoir élémentaire de tout chrétien qui se respecte et la moindre des choses qu'on puisse lui demander que de remercier ses généreux donateurs d'un geste aussi grand que celui dont j'ai eu la chance d'être l'heureux bénéficiaire ?

Oui, et mille fois merci. Grâce à vous, j'ai pu bénéficier de deux avantages d'une importance capitale pour la vie. J'ai eu en effet, grâce à vous, l'heureux privilège de pouvoir enfin me retremper dans les eaux sacrées de la grâce divine au cours d'une retraite fermée dans ce beau Jura bernois. De tout cœur, je vous en remercie.

Autre privilège considérable : celui d'améliorer ma situation financière et même de me permettre de passer une jolie fête de Nouvel An au local de l'Echo d'Orny. Tout ceci grâce à vous, chers bienfaiteurs. Que vos cœurs généreux, débordant de charité, daignent renouveler ce beau geste d'amour. Je vous en serai d'autant plus reconnaissant.

Que Dieu vous bénisse.

Francis Tissières, dit « Petit »

Monsieur et Madame Henri MOSER, à Lausanne ; ainsi que les familles parentes alliées et amies, ont la douleur de faire part du décès de

Madame

Elise MEISTER-BALSIGER

enlevée à leur tendre affection, le 30 janvier 1964, après une courte maladie, dans sa 92^e année.

L'ensevelissement aura lieu à Martigny-Ville, lundi 3 février 1964.

Culte : Chapelle protestante, à 14 h. 30.

Départ de la Chapelle protestante à 15 heures.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

*J'ai combattu le bon combat
J'ai achevé la course
J'ai gardé la foi.*

II Tim. 4 : 7

Cap Kennedy Un laboratoire installé sur la lune

Une fusée du type „Atlas Agena” porteuse d'un véhicule sonde de 362 kg. a été lancée du Cap Kennedy en direction de la lune où elle s'écrasera après un voyage de 66 à 68 heures.

Ce laboratoire tirera plusieurs milliers de clichés de la surface de la lune.

Si tout va bien, le laboratoire alunira dans l'une des „Mer sans eau” probablement dans la région où débarqueront, d'ici quelques années, avant la fin de 1969, prétendent les Américains, les premiers hommes se rendant sur la lune.

Les dernières photographies que fournira l'engin, seront tirées 2 dixièmes de secondes avant l'alunissage et permettront de distinguer des objets de la grandeur d'une voiture moyenne.

Enorme incendie

Dans la matinée de mercredi, un énorme incendie a brusquement éclaté dans un entrepôt de l'entreprise Conrad Zschokke situé dans le bois d'Ardon.

En quelques minutes, le feu a complètement ravagé ce dépôt. Les pompiers ont eu une peine énorme à s'approcher du foyer car des bouteilles d'acétylène qui s'y trouvaient entreposées explosaient sans arrêt.

En moins d'une heure, le feu a causé pour un million de dégâts.

La semaine dans le monde

● Jeudi 23 janvier

NICOSIE - La situation s'aggrave, à Chypre, où trois attentats à la bombe ont eu lieu, dont un dans une mosquée.

UGANDA - Les troubles gagnent le continent africain. Une mutinerie vient de se produire, en Ouganda. Le ministre de l'Intérieur a été fait prisonnier par les rebelles.

● Vendredi 24 janvier

IRAN - 40° de température ; plus de 175 victimes et invasion de loups et d'ours dans les villages.

KENYA - Désordres et mutineries, également dans cet Etat devenu indépendant il y a quelques semaines seulement.

LONDRES - Arrivée de Robert Kennedy qui doit s'entretenir avec Sir Douglas Alec Home.

● Samedi 25 janvier

AFRIQUE ORIENTALE - Les forces armées britanniques sont entrées en action au Kenya, Ouganda et Tanganyika où la situation reste inquiétante.

INNSBRUCK - Un jeune skieur australien se tue, à l'entraînement sur la piste de descente.

● Dimanche 26 janvier

CONGO - Situation alarmante. Des raids sont organisés contre les missions catholiques de Kananza et Kibombo. Toutes les missions protestantes de Gungu et Idiofa ont été attaquées et incendiées.

LIBYE - Des émeutes éclatent, à Tripoli, où les manifestants renversent les voitures et y mettent le feu.

PARIS - Le fameux sérum anti-leucémique « Anablast » a été expérimenté et le professeur Denoix, directeur de l'Institut français du cancer, a remis son rapport qui est accablant pour Naesens qui s'est trompé.

VATICAN - SS Jean XXIII ne reposera pas à Latran, comme il le désirait, car Paul VI veut qu'il demeure dans la crypte de St. Pierre.

● Lundi 27 janvier

PARIS - Le gouvernement de la République française a reconnu celui de la Chine populaire. Formose élève, immédiatement, une véhémente protestation.

ROME - Le chancelier Ludwig Erhard, grand voyageur, est arrivé dans la capitale italienne.

● Mardi 28 janvier

ATHENES - Après l'échec de la conférence de Londres sur Chypre, les forces armées grecques sont mises en état d'alerte.

BASTIA - Naessens suspend la fabrication de son sérum « Anablast ».

CONGO - Des rebelles, partisans de Lumumba, ont massacré 150 fonctionnaires congolais et missionnaires.

GRENOBLE - Le Comité olympique a choisi Grenoble pour cadre des J. O. d'hiver 1968.

● Mercredi 29 janvier

BASTIA - Les six petits leucémiques ont quitté la Corse. Il n'y a plus d'espoir pour eux.

CAP KENNEDY - Saturne I, la plus puissante fusée lancée dans l'espace (17 tonnes), a été mise sur orbite terrestre.

MOSCOU - L'agence Tass communique que l'avion américain T-39 qui a violé l'espace aérien de la République démocratique d'Allemagne a été abattu par l'aviation de chasse soviétique.

SAIGON - Nouveau coup d'Etat militaire au Sud-Vietnam. Le général Khanh prend le pouvoir et fait arrêter son prédécesseur.

VATICAN - Le pape Paul VI a reçu le chancelier Erhard.

AUDITOR.

VÉTROZ

† Henri Putallaz

Lundi dernier nous parvenait de Genève la triste nouvelle du décès de M. Henri Putallaz. Ce sympathique Vétrozain, vigneron et arboriculteur expérimenté, avait quitté son village pour jouir d'une heureuse retraite auprès de sa fille et petits-enfants bien-aimés. En cette matinée brumeuse et froide de ce 29 janvier, la population de Vétroz, à laquelle s'étaient joints de nombreux amis séduits, accompagnait pieusement ce bon papa à sa dernière demeure dans sa bonne terre natale. Henri Putallaz nous a quitté au bel âge de 85 ans. Paisible, calme, foncièrement intègre, il jouissait de l'estime de tous ceux qui l'avaient connu et avaient eu le bonheur de vivre dans son entourage. La fanfare l'Union, par son drapeau crêpé, entouré d'une forte délégation de musiciens, avait également tenu à rendre un suprême hommage à celui qui fut, en son sein, un membre actif, dévoué, puis un membre d'honneur doublé d'un généreux membre bienfaiteur.

A ses enfants et petits-enfants dans la peine, nous présentons notre très vive sympathie.

* * *

Une soirée fort sympathique

Entrée dans les traditions de la vie vétrozaine, la soirée du parti radical de Vétroz s'est déroulée samedi dernier. Rééditée pour la quatrième fois consécutive, cette rencontre d'amis n'a cédé

en rien au succès de ses précédentes. Il appartenait aux musiciens de l'Union, toujours sur la brèche, d'apporter la note qu'il convenait au début de cette soirée. Un répertoire de choix, un vin de qualité étaient l'apéro idéal pour mettre le crescendo voulu à la joie et plaisir naissants. Cette ambiance s'accroissait encore au cours du menu de fin gourmets, qui révéla les talents du chef de cuisine M. Luisier, gérant déjà renommé du Cercle de l'Union. Exception à la règle, les bonnes choses n'étaient pas seulement au nombre de trois. Bien que cette rencontre de début d'année ne prévoit pas de partie oratoire. Le président du Parti, M. Martial Sautther, le président de la commune M. Charles Germainier ne purent laisser passer le dessert sans l'assaisonner de quelques propos de saison, en guise de bienvenue et de remerciements à l'adresse de ces quelques 220 personnes qui avaient répondu à l'invitation du comité du parti radical de Vétroz. La grande satisfaction était sans aucun doute la présence de nombreux jeunes et nouveaux Vétrozains qui, pour la première fois, partageaient la joie de leurs aînés et concitoyens. C'était déjà la surchauffe, pour employer des termes à la mode, lorsque l'orchestre ouvrit ce bal privé réservé à tous les âges. Jeunes et moins jeunes se détendirent sainement dans un bel esprit camarade. Les prévisions se confirmèrent. La soirée se prolongea fort tard, car elle comptait des heures bien trop courtes. Tout le monde emporta un souvenir paraît-il inoubliable. Tant mieux, les organisateurs n'ont plus qu'à récidiver et à vous dire à la prochaine ! S.